

## Deuxième séance, mercredi 5 novembre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Assermentations. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009: suite de l'examen de détail; Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; Direction des finances; récapitulation générale. – Projet de décret relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009. – Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009. – Postulat N° 2031.08 Claire Peiry-Kolly (simplification de la déclaration d'impôts pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées); prise en considération. – Postulat N° 2015.07 Charly Haenni (politique cantonale des transports); prise en considération. – Motion N° 1021.07 Antoinette Romanens/André Ackermann (loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Markus Bapst, Vincent Brodard, Charles de Reyff, Jean-Noël Gendre, Nicolas Lauper, Erika Schnyder, Jean-Claude Schuwey, Olivier Suter et Katharina Thalmann-Bolz.

M<sup>me</sup> Isabelle Chassot et M. Georges Godel, conseillère et conseiller d'Etat, sont excusés.

### Assermentations

Assermentation de M<sup>me</sup> Ursula Schneider-Schüttel, assesseure suppléante auprès du Tribunal des baux et loyers de la Singine et du Lac, élue par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2008, ainsi que de M. Alexandre Dumas, juge auprès du Tribunal pénal économique, élu par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2008.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Madame, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite d'abord, pour votre élection, et ensuite, je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. Félicitations! (*Applaudissements*).

### Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009<sup>1</sup>

Rapporteur: Jean-Pierre Siggen (*PDC/CVP, FV*).

Commissaire: Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice.

POUVOIR JUDICIAIRE

**Siggen Jean-Pierre** (*PDC/CVP, FV*), rapporteur.

Le compte de fonctionnement du Pouvoir judiciaire présente une augmentation de l'excédent de charges de quelque 81 000 francs, sur un excédent de charges total de plus de 29 millions. Nous pouvons parler d'un résultat stable.

Le Pouvoir judiciaire bénéficie de 2 nouveaux équivalents plein-temps: 0,3 équivalent plein-temps pour le Tribunal cantonal et 1,3 équivalent plein-temps pour les Tribunaux d'arrondissement – j'y reviendrai tout à l'heure – puis 0,4 équivalent plein-temps pour l'Office des poursuites de la Veveyse.

Pour le Tribunal cantonal 2100, je voulais simplement relever que c'est un budget fusionné du Tribunal cantonal et qu'il ne montre aucune synergie puisque en soi les deux bâtiments, n'ont pas encore été réunis. L'excédent de charges est en hausse de quelque 395 000 francs. Sous ce point-là, je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

Pour les Tribunaux d'arrondissement, je ne ferai qu'un commentaire global et non pas de détail. L'excédent de charges est en augmentation d'environ un million. Il faut compter dans les traitements un excédent lié à ce que j'ai annoncé tout à l'heure soit 1,3 équivalent plein-temps. On a engagé des greffiers supplémentaires ou on envisage de le faire vu l'engagement l'année passée, vous vous souvenez, d'un président à 50% pour la Broye et la même chose pour la Gruyère. Il faut ajouter également un comptable dans le personnel auxiliaire pour la Sarine.

Pour l'Instruction pénale, je relève simplement que l'excédent de charges est en diminution d'environ 1,2 million de francs. Il faut y voir une augmentation des amendes.

En ce qui concerne la Chambre pénale des mineurs, l'augmentation de l'excédent de dépenses, d'environ 154 000 francs, est liée à l'assistance judiciaire pénale qui est en augmentation ainsi qu'à des pertes sur créances dans les affaires pénales.

Pour la Justice de paix, globalement, le budget 2009 est établi sur la base des comptes au 31 mars 2008, contrairement au budget 2008 qui lui a été établi sur une extrapolation de la situation de la Justice de paix de Fribourg. La comparaison est donc difficile. Le

<sup>1</sup> Le projet de budget fait l'objet d'une annexe au BGC.

commissaire a expliqué également à la CFG que l'expérience concrète des Justices de paix montrait que, probablement, il faudra venir avec un crédit complémentaire.

Pour l'Office des poursuites, globalement également, l'excédent de recettes est en augmentation de quelque 388 000 francs. Les émoluments sont en hausse, 515 000 francs. Dans ce point, cela tient évidemment à l'augmentation de l'importance des affaires traitées. Enfin, c'est à cet endroit que vous trouverez le 0,4 EPT supplémentaire pour un poste de secrétaire en Veveysse.

Pour l'Office des faillites, l'excédent de charges est en augmentation de quelque 62 000 francs. Je n'ai pas de commentaires pour le centre de charges 2160 concernant la Commission d'expropriation.

Ma dernière intervention pour le Pouvoir judiciaire concernera le centre de charges 2900, le Conseil de la magistrature. Ce centre de charges connaît une augmentation de l'excédent de charges de quelque 100 000 francs liée essentiellement au calcul des indemnités, différent de celui utilisé pour le budget 2008 où l'on avait pris comme base la rémunération de la Commission du barreau, soit quelque 30 000 francs. Le Conseil d'Etat a modifié la base de calcul par un arrêté du 18 décembre 2007. Le montant prévu, sous la rubrique «Commissions» au 300.200 est de 140 000 francs. La Commission des finances et de gestion a été informée de la réponse du Conseil d'Etat à la question de M. le Député Benoît Rey. Vous avez tous pu prendre connaissance de cette réponse. Vous y trouvez les éléments, la base de calcul pour le Conseil de la magistrature.

La Commission des finances et de gestion a été quelque peu surprise de l'importance du montant budgété. M. le Commissaire a pu nous informer des raisons de ce changement de base de calcul, notamment compte tenu de la responsabilité particulière du Conseil de la magistrature et de la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des professionnels reconnus.

M. le Commissaire nous a aussi informé de la constitution d'un groupe de travail inter départemental chargé de revoir le tarif de toutes les commissions de l'Etat pour voir s'il y a des injustices. M. le Commissaire a relevé qu'il conviendrait d'avoir un concept global afin de rémunérer de manière équitable les membres des différentes commissions. La Commission des finances et de gestion a été particulièrement sensible à ce souci de justice et d'équité, consciente qu'un réajustement est certainement aussi nécessaire dans d'autres commissions importantes et particulières.

En attendant une réglementation claire du gouvernement, la CFG vous propose de s'en tenir, dans le cadre du Conseil de la magistrature, à la simple application du système d'indemnisation du Grand Conseil plutôt que d'introduire une base de calcul unique pour le Conseil de la magistrature, négociée avec lui sachant qu'on pourrait aussi commencer à négocier avec d'autres commissions après.

Vous trouvez dans le projet de décret N° 99<sup>bis</sup> la modification prévue à la position 300.200, au centre de charges 2900, où nous proposons de rabattre le montant de 140 000 francs à 95 000 francs, soit une baisse de 45 000 francs.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je tiens d'abord à remercier la Commission des finances et de gestion pour la bonne et sereine ambiance qui a régné durant la séance. Je remercie particulièrement le rapporteur, M. Jean-Pierre Siggen, et son suppléant, M. Dominique Corminbœuf, pour l'examen de ce budget.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Le groupe libéral-radical est préoccupé par le fonctionnement des Justices de paix de notre canton. Suite au problème soulevé par plusieurs Justices de paix en raison de la sous-dotation en personnel et face au risque d'accumuler des retards dans la gestion des dossiers, nous nous étonnons que le budget 2009 soit inférieur à celui de 2008. N'aurait-il pas fallu prévoir dans ce budget un montant supplémentaire pour un poste équivalent plein-temps à répartir entre les différentes Justices de paix? En effet, nous sommes confrontés à un problème de sous-évaluation de l'activité déployée par les Justices de paix, qui avait été faite dans le cadre de la réforme des structures, et les conséquences se font sentir aujourd'hui. On nous répondra qu'il faut attendre les résultats des inspections effectuées ces temps par le Conseil de la magistrature et qu'il n'y a que dix mois d'expérience avec ce nouveau système. Certes, mais face aux remarques émises par plusieurs Justices de paix, nous estimons que nous devons être attentifs à cette problématique car il en va du bon fonctionnement de nos institutions et de l'image que la justice donne aux justiciables, alors même que la Justice de paix se doit d'être une autorité administrative de proximité.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je répondrai à la préoccupation et aux questions de M<sup>me</sup> la Députée Gobet après le débat général.

En ce qui concerne la proposition de la CFG de réduire les indemnités pour le Conseil de la magistrature, le Conseil d'Etat maintient sa position et s'oppose donc à cette proposition. Je répondrai après avoir entendu les différents arguments.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** A la suite de la proposition de la Commission des finances et de gestion de modifier le poste 300.200 du centre de charges 2900 en le réduisant de 140 000 francs à 95 000 francs, un large débat s'est instauré dans le groupe démocrate-chrétien. En effet, les membres de notre groupe sont interpellés par les différentes méthodes de détermination et leur justification utilisée pour fixer les indemnités allouées aux membres de groupes de travail issus des Directions ou nommés par le Conseil d'Etat, aux membres de commissions parlementaires ou spécifiques et du Conseil de la magistrature. C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien demande au Conseil d'Etat, déjà conscient de cette problématique comme l'a relevé le rapporteur, de faire un examen de la situation, de revoir les critères pris en considération et de transmettre ses conclusions dans les meilleurs délais. Il nous semble que cet examen devra prendre en compte notamment, mais certainement pas uniquement, le cahier des charges de l'organe – à savoir s'il est un organe consultatif ou décisionnel – la

responsabilité décisionnelle et ses succédanés, la compétence particulière exigée ou requise des membres, la disponibilité exigée du membre, la durée du mandat et la qualité du membre. Est-il membre en sa qualité de membre d'une association, d'un parti politique, d'un groupe parlementaire ou l'est-il à titre personnel eu égard à ses propres compétences?

Ainsi, une majorité de notre groupe, dans l'attente du résultat de cette étude, renoncera à soutenir la réduction demandée, reconnaissant d'ores et déjà par là-même un statut particulier au Conseil de la magistrature, autorité de haute surveillance émanant de notre Constitution avec pouvoir décisionnel de dernière instance cantonale. La réduction demandée de 45 000 francs sur un budget de plus de 3 milliards ne nécessite pas une décision prise dans la précipitation.

Ainsi je vous invite, comme une majorité de notre groupe, à refuser la modification budgétaire proposée.

**Corminbœuf Dominique** (*PS/SP, BR*). Permettez-moi d'avoir été surpris lors de l'entrée en matière sur le budget hier après-midi de l'annonce faite par les porte-parole des groupes démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre concernant la position de leur parti respectif sur la proposition de la CFG qui demande au compte du Pouvoir judiciaire 2900, concernant le Conseil de la magistrature, de refuser la diminution de 45 000 francs à la position 300.200.

Le débat et le vote en commission étaient clairs. Il est curieux de constater ce revirement. On peut d'ailleurs se poser certaines questions sur les éventuelles pressions ou lobbying, qui auraient pu être exercées pour comprendre cette nouvelle situation. Pourtant, après plusieurs contacts pris au sein de ces deux formations, il est clair que les rémunérations des membres du Conseil de la magistrature sont considérées comme exagérées, comparées à celles pratiquées dans les commissions parlementaires et extra-parlementaires. De plus, pour justifier la désapprobation de cette proposition on m'a attribué des propos totalement infondés, qui m'auraient motivé à déposer cet amendement en commission. Je vous assure, Mesdames et Messieurs les Députés, que jamais je n'ai proposé cette diminution d'indemnités dans l'esprit revancharde. Ceux qui avancent cet argument ne disent pas la vérité. Je n'ai jamais tenu des propos de ce genre pour argumenter ma proposition. Je n'ai aucune animosité contre aucun membre du Conseil de la magistrature. Je respecte chacun de ses membres, comme je respecte chaque citoyenne et citoyen, qui se consacre au travers des commissions parlementaires, extra-parlementaires ou autres au bon fonctionnement de notre république pour le bien de la population. Mes motivations, celles que j'ai exprimées en séance de CFG, étaient les suivantes: égalité de traitement envers toutes les personnes qui s'investissent pour l'Etat au travers des commissions parlementaires. Il n'y a pas de raison d'avoir des indemnités différentes au Conseil de la magistrature par rapport aux membres du Grand Conseil. Je vous rappelle qu'il existe du personnel qualifié que l'on retrouve à la position 301.101 pour un montant de 178 580 francs. Cela concerne tous les travaux de recherche, de préparation de dossiers et l'ensemble du

travail administratif à l'attention du Conseil de la magistrature.

La Commission de justice, jusqu'à maintenant, a fait des travaux semblables au Conseil de la magistrature à raison de 170 francs la séance. Les commissions extra-parlementaires sont rémunérées à raison de 72 francs la séance. Prenons par exemple la CAP (Commission d'aide des mesures en matière de promotion économique). Cet organe est composé de chefs d'entreprises, de directeurs, de juristes-avocats, etc. Je vous laisse apprécier les salaires que ces personnes touchent dans le cadre de leur occupation professionnelle. Cette commission est responsable d'attribution de plusieurs millions de francs par année qui peuvent changer l'évolution économique d'une entreprise ou d'un secteur économique. Ces séances dépassent allégrement les deux heures de séance par demi-jour et pourtant les membres de cette commission touchent 72 francs la séance. Les explications données par le chef du département concerné et celles données par son secrétaire général lors de l'étude du budget du Pouvoir judiciaire ne sont absolument pas convaincantes! Des propositions de diminution pour le poste 300.200 de 140 000 à 95 000 sont faites dans l'esprit de traiter toutes les personnes qui s'investissent pour l'Etat à travers différentes commissions sur le même pied d'égalité. Comme signalé lors d'un débat en séance de la CFG, j'ai demandé, en attente du résultat de l'étude menée par un groupe de travail inter-départemental créé par M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet (groupe chargé de réévaluer les indemnités des commissions de l'Etat), que les membres du Conseil de la magistrature reçoivent dans le cadre du nouveau budget bis les mêmes indemnités annuelles, les mêmes indemnités de séances ordinaires et les mêmes indemnités pour les travaux hors séances que celles perçues par nos commissions parlementaires. La proposition de diminuer d'un tiers les indemnités du Conseil de la magistrature est certes arbitraire. Le geste se veut politique pour donner un signal fort au Conseil d'Etat. Celui-ci ne peut pas faire n'importe quoi sous prétexte que le Conseil de la magistrature est investi d'une mission exceptionnelle. Je vous rappelle que c'est le Grand Conseil qui exerce la haute surveillance de la justice. Il y a bien d'autres commissions parlementaires et extra-parlementaires qui ont d'importantes responsabilités dans d'autres domaines et qui sont tout aussi importantes. D'ailleurs, c'est bien parce qu'aucune justification claire n'a pu être avancée devant la CFG, par exemple que juridiquement les responsabilités du Conseil de la magistrature étaient plus importantes que celles de la CFG. Rien ne prouve à l'heure actuelle cet état de fait.

C'est dans cet esprit que la CFG a accepté la proposition de diminution de 45 000 francs la position 300.200, le but étant d'avoir une enveloppe pouvant permettre au Conseil de la magistrature de pouvoir fonctionner normalement jusqu'aux résultats de la fameuse Commission d'évaluation.

Pour ces différentes raisons, pour le respect de ceux qui s'investissent pour l'Etat au travers des différentes commissions, je demande que l'on ne fasse aucune exception avant que nous ayons le résultat qui nous permettra objectivement de déterminer des indemnités

correctes, correspondantes aux réelles responsabilités des différentes commissions de l'Etat.

C'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous demande d'appuyer la décision de la Commission des finances et de gestion de diminuer la position 300.200 de 140 000 à 95 000 francs.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** C'est une réaction tout à fait personnelle que j'apporte à la rémunération des membres du Conseil de la magistrature. Lorsque nous avons appris par la presse ces indemnités qui, personnellement, me choquent alors qu'il faut des mois, des mois et des mois pour obtenir une rente complémentaire de 400 ou 500 francs... ces gens, avec tout le respect que je peux leur porter, s'adjugent 500 francs pour une matinée. Est-ce que vous côtoyez les gens de la rue? Les gens lisent, les gens le voient. Il y a des personnes qui travaillent aujourd'hui pour 10 ou 15 francs sur appel... et en l'espace d'une heure, deux heures, je ne sais pas combien durent ces séances... je vous porte un grand respect M<sup>me</sup> de Weck... mais moi ça me choque!. C'est le mot que j'ai, ça me choque, c'est tout.

**Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR).** Il est bien connu: le diable se cache dans les détails! Ainsi donc, la CFG, dans sa majorité, a décidé d'amputer le budget de l'Etat qui approche 3 milliards de la somme importante de 45 000 francs. A l'image d'un salaire mensuel de 7000 francs, en proportion cela fait tout de même 10 fr. 50, soit trois cafés crème! Je ne vais pas m'attarder sur l'importance de la proposition, ni l'image que donne notre Grand Conseil pour se pencher sur une somme aussi modique. Je n'en dirai pas plus sur la raison profonde de cette proposition. Ainsi, cette coupe de 45 000 francs, sous le chapitre des commissions du Conseil de la magistrature, signifie que l'indemnité par séance de demi-jour fixée par le Conseil d'Etat – je le rappelle quand même – par un arrêté valable au 1<sup>er</sup> juillet 2007 et qui se monte à 500 francs sera réduite à 350 francs pour le même travail. Je rappelle que les magistrats et le personnel de l'Etat, dans le Conseil de la magistrature, touchent seulement la moitié de ces indemnités. Le tarif de l'heure pour un avocat qui pratique l'assistance judiciaire s'élève à 180 francs, selon l'Ordre des avocats, soit 150 francs pour les frais généraux de l'étude et 30 francs pour le salaire de l'avocat. Avec cette proposition, on indemniserait donc une demi-journée de quatre heures par une rétribution à 50%. Cette proposition appelle les commentaires suivants.

Le Conseil de la magistrature est une institution décisionnelle à responsabilités. En effet, elle inspecte les différents domaines de la justice fribourgeoise et a le pouvoir de prendre des sanctions contre des juges. Vous en conviendrez, cela n'a rien à voir avec une commission parlementaire ordinaire dans laquelle vous avez tous participé. Vous n'assumez aucune responsabilité institutionnelle, d'où la différence de traitement. Les membres des différents conseils comme ceux de la BCF, de l'ECAB, de l'OCN ou encore de l'Hôpital fribourgeois touchent des sommes supérieures à ces 350 francs proposés pour une demi-journée de trois à cinq heures. Les membres du Conseil de la magistrature ne touchent pas de rémunération pour l'étude

des dossiers. Une telle mesure va conduire à affaiblir l'institution, soit moins d'inspections ou du travail bâclé pour ne pas dépasser les postes du budget. Ou encore, je me demande quel avocat est prêt à travailler pour une demi-journée pour 350 francs, soit à peine 90 francs de l'heure. Peut-être un jeune avocat encore sous-occupé mais pas la personne compétente pour ce genre d'activité. Ainsi, si le Grand Conseil veut que le rythme des activités du Conseil de la magistrature se poursuive, il y a lieu de rémunérer correctement ses membres. Depuis son entrée en fonction, le Conseil de la magistrature a tenu 35 séances plénières, préavisé 121 élections et autant de réélections, inspecté 48 magistrats et traité pas moins de 35 plaintes. Je suis en quelque sorte indigné de devoir combattre une telle proposition eu égard à la proportionnalité du montant par rapport au budget global de l'Etat pour 2009.

Après ces considérations, le groupe libéral-radical, dans sa totalité, combat cette proposition de la Commission et vous recommande d'adopter le budget 2009 tel qu'il a été présenté par le Conseil d'Etat.

**Thomet René (PS/SP, SC).** Afin d'ajouter une appréciation à cette situation, je demande à M. le Commissaire du gouvernement s'il peut nous dire, dans un ordre de comparaison, quels sont les jetons qui sont versés pour les membres de la Commission de surveillance des professions de la santé, qui est aussi une commission composée de professionnels, de médecins, de personnes qui assument aussi des fonctions importantes et qui ont aussi des décisions à prendre de l'ordre institutionnel? Je vous remercie de nous apporter cette précision.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Zu Unrecht wird der Justizrat mit Kommissionen des Grossen Rates verglichen. Der Justizrat gehört weder zur Legislative, noch zur Exekutive, noch zur Judikative. Es handelt sich um ein Organ sui generis, welches direkt in der Kantonsverfassung vorgesehen ist und mit speziellen Aufgaben, welche für das Funktionieren der Justiz wichtig sind, beauftragt ist. Der Justizrat bereitet nicht nur die Richterwahlen vor, sondern er trifft auch Entscheide in letzter Instanz, wie kürzlich das Bundesgericht bestätigt hat. Zudem übt er die Aufsicht, die direkte Aufsicht über das Justizwesen aus. Der Justizrat setzt sich aus Personen zusammen, welche ihre Arbeit professionell ausüben. Sie bringen ihre beruflichen Kompetenzen und Erfahrungen mit. Sie bringen die entsprechende Zeit für diese anspruchsvolle Aufgabe auf. Wir sind froh, auf die Mitarbeit dieser Personen zählen zu dürfen.

Der Justizrat ist eine Frucht der neuen Kantonsverfassung. Innert kürzester Zeit ist es dem Justizrat gelungen, sich zu einem gut funktionierenden Organ zu organisieren. Es wäre nun grundlegend falsch und ein Signal in die falsche Richtung, die durch den Staatsrat festgesetzten Entschädigungen zu kürzen.

**Rey Benoît (AGC/MLB, FV).** Je me permettrai juste deux petits commentaires par rapport à cette problématique. Le premier concerne une certaine auto-évaluation que nous sommes en train de faire de nous-

mêmes et de notre tâche. Nous sommes des élus au Grand Conseil fribourgeois et nous travaillons, si mon calcul est juste pour un montant d'environ 40 francs de l'heure avec nos indemnités à 170 francs. Je ne sais pas qui, parmi nous ou qui, d'entre nous travaille au niveau professionnel pour un tel montant. Donc, je trouve assez étonnant que nous ayons une si petite estime de la valeur de notre travail, ce d'autant plus que ce qui a été dit pour le Conseil de la magistrature est vrai aussi pour chacun de nous. Dans toutes les commissions que nous nommons au sein du Grand Conseil, nous nous en plaignons parfois, nous avons à cœur d'y nommer des personnes qui ont les compétences, soit professionnelles, soit personnelles, qui leur permettent de prendre des décisions importantes. En ce qui concerne l'importance des différents organes, en relation avec ce que vient de dire mon collègue, je crois savoir que le Grand Conseil figure aussi dans la Constitution fribourgeoise et est aussi un organe d'une certaine importance!

**Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV), rapporteur.** Je remercie tous les intervenants. Dans les éléments discutés et présentés ici je ne vois pas significativement d'éléments nouveaux ou différents de ceux qui ont été portés à la connaissance des membres de la CFG lorsqu'elle s'est prononcée. Je peux donc dire qu'elle maintient sa proposition en précisant qu'elle l'a décidée à la majorité. Elle a fondé sa position essentiellement sur ce souci d'égalité de traitement pour une période provisoire en attendant une réglementation plus uniforme ou mieux conçue globalement par le Conseil d'Etat.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je réponds en premier à la question de M<sup>me</sup> la Députée Nadine Gobet, relative aux Justices de paix. Je tiens tout d'abord à souligner le grand et l'important travail fourni par ces Justices de paix qui s'occupent, je le rappelle entre autres, de médiations, de conciliations, de mesures tutélaires, de privations de liberté, des inventaires de succession, des droits de visite et des changements d'autorité parentale pour les enfants. C'est un très grand et très important travail. Vous savez que le nouveau système des Justices de paix a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Donc, il est normal – et je pense que vous le comprenez – qu'il y ait quelques problèmes de départ, notamment aussi en ce qui concerne l'informatique et autres. Il s'agit là, comme on dit en allemand, de «Geburtswehen».

Vous avez raison, M<sup>me</sup> la Députée, quand vous dites que le Conseil d'Etat a probablement sous-estimé et sous-évalué l'effectif dans les différentes Justices de paix. L'idée du Conseil d'Etat était de commencer avec un effectif nécessaire et éventuellement de l'augmenter par la suite. Le contraire est beaucoup plus difficile, comme vous le savez. Vous vous étonnez que le budget de 2009 soit plus bas que le budget 2008. Merci pour cette constatation, c'est effectivement le cas. Vous m'avez heureusement averti hier de votre question et c'est pourquoi j'ai pu en vérifier les raisons. Il y a des investissements uniques (le matériel de bureau, les bibliothèques) mais il y a surtout eu des

estimations de budget pour 2008 comme le chauffage où on avait prévu 36 000 francs alors qu'on a dépensé 15 000 ainsi que les locations de locaux où on avait prévu 471 000 francs et on a dépensé 243 000 francs. Donc, ce sont les raisons pour lesquelles il y avait plus de prévision pour le budget 2008 que pour 2009. Il ne s'agit pas du tout des effectifs ou du personnel.

Le Conseil de la magistrature va faire des inspections encore ce mois. Il a inspecté hier la Singine et avant-hier, la Broye. Il y a effectivement des cris d'alarme et il n'est pas exclu, comme le rapporteur l'a déjà dit, que le Conseil d'Etat soit obligé de venir avec un crédit complémentaire pour augmenter les effectifs dans les Justices de paix.

J'en viens maintenant à la question, respectivement au débat concernant la réduction des indemnités du Conseil de la magistrature. En allemand, on dit «Man schlägt den Sack und meint den Esel». C'est un peu le cas ici aussi. On sent, on ne peut pas le nier, qu'il y a une certaine tension entre le Conseil de la magistrature et le Grand Conseil, notamment la Commission de justice. Je remercie son président, M. Studer, pour son intervention. Il a clairement corrigé peut-être cette optique quand il dit que le Conseil de la magistrature fait un très bon travail. Il y a certains malentendus, il y a des formulations dans la Constitution et dans la loi qui sont sujettes à interprétation. Vous connaissez tous et toutes l'historique de la naissance de ce Conseil de la magistrature. C'était un compromis de dernière minute de la Constituante. Cette dernière a trouvé, avec le Grand Conseil en son temps, que le contrôle des tribunaux et celui de la justice exercé par le Tribunal cantonal par ses inspections laissaient à désirer. On n'était pas content! C'est la raison pour laquelle on a dit qu'il fallait une instance indépendante, une instance suprême de contrôle, à l'instar de ce qui se fait dans le canton de Genève. C'est pourquoi la Constituante a introduit dans la Constitution le Conseil de la magistrature et elle a même imposé au Grand Conseil la composition de ce Conseil de la magistrature. Il y a eu certaines tensions peut-être dues aux différents points de vue en ce qui concerne les préavis dans les élections. Ces tensions ont été quelque peu nourries par la tentative légitime du Conseil de la magistrature de trouver sa place dans l'ordre des autorités fribourgeoises et dans le protocole.

Und das ist vielen Leuten sauer aufgestossen und sie haben gefragt, ob der Conseil de Magistrature nichts gescheiteres zu tun habe, als seinen Platz bei der Prozession an der Fête-Dieu zu finden.

Mais ce n'était vraiment pas la question ici. C'était l'occasion de répondre à une question écrite de M. le Député Benoît Rey où on a clairement énuméré et exposé quels étaient les montants des rémunérations. Je rappelle que les compétences sont claires. Dans la loi que vous avez adoptée l'année passée, c'est le Conseil d'Etat qui fixe les rémunérations. Ce n'est pas fixé par le Grand Conseil. Vous nous avez délégué cette compétence et ce n'est pas une tâche facile, je peux vous le dire. Nous n'avons pas fixé ces indemnités à la légère. Nous avons négocié avec le Conseil de la magistrature. Il y avait des propositions qui étaient beaucoup plus élevées, qui correspondaient même au quadruple de ce que le Conseil d'Etat a arrêté. Ca peut aussi être légi-

time si on compare d'autres instances qui ont été citées par certains députés. Je prends la Banque Cantonale, le Groupe E, etc. Faut-il comparer avec les indemnités des commissions instituées par le Conseil d'Etat ou faut-il comparer avec les institutions, les établissements qui sont autonomes? Qu'est-ce qui est juste et équitable dans ce domaine? C'est extrêmement difficile à dire. On nous dit qu'on exagère, qu'il ne faut pas aller au-delà des jetons de présence alloués aux membres du Grand Conseil. Est-ce vraiment ça l'idée? Je rappelle aussi qu'on parle de montants de 7500 francs pour la présidence et de 1500 francs pour les membres, respectivement 1000 francs fixes. Cependant, il faut aussi voir que la plupart des membres du Conseil de la magistrature sont des salariés, des employés de l'Etat qui ne touchent pas du tout cette indemnité fixe et qui touchent uniquement la moitié des jetons de présence. La présidente touche 7500 francs. Il faut rappeler ici que ce n'est pas tellement un poste honorifique ou bien de milice mais c'est un poste à haute responsabilité. Si vous divisez par 12 le montant de 7500 francs, cela fait à peu près 650 francs. C'est une fonction que la présidente occupe chaque jour. Il y a des mails, des téléphones. Or, elle a l'avantage d'habiter tout près du secrétariat et je sais qu'elle passe presque chaque jour au secrétariat. Alors, est-ce vraiment exagéré d'allouer un montant de 650 francs par mois pour une telle fonction? Je vous pose la question.

J'admets que le système actuel d'indemnisation des différentes commissions ne donne pas satisfaction. Depuis que je siége au Conseil d'Etat, on est confronté tous les mois à des revendications de différentes commissions – la Commission d'examen des avocats, la Commission du barreau et d'autres commissions – qui estiment que le système actuel ne donne pas satisfaction. C'est pour cette raison, et je remercie M<sup>me</sup> Kaelin Murith de dire qu'il faut une vision globale des choses, que le Conseil d'Etat a décidé il y a trois ou quatre semaines d'instituer un groupe de travail, que je présiderai et où toutes les Directions sont représentées, qui va faire un inventaire de ces commissions. Il faut aussi distinguer les commissions qui ont un pouvoir décisionnel et celles qui ont seulement une tâche consultative et qui vont ensuite évaluer le travail, les responsabilités, etc. Là, le Conseil d'Etat va revoir son arrêté du 28 novembre 1983 sur les indemnités dues aux membres des commissions de l'Etat.

Je profite de l'occasion pour répondre au député Thomet qui demande quelle est la rémunération de la Commission de santé. Il trouvera la réponse dans cet arrêté, à l'article 2: «Les membres des commissions reçoivent une indemnité de séance de 140 francs par journée et de 90 francs par demi-journée». J'admets que ce n'est pas suffisant, mais est-ce que le fait que les membres de ces commissions ne sont pas suffisamment rémunérés nous amène à dire que le Conseil de la magistrature, qui a un tout autre statut, ne doit pas gagner plus? J'ignore d'ailleurs quelle est la rémunération des membres du comité du réseau hospitalier.

M<sup>me</sup> Kaelin Murith a dit qu'il s'agit-là d'un conseil, qui a un statut particulier. Le Conseil de la magistrature n'est pas prévu par une loi mais il est prévu par la Constitution. Ce n'est pas une commission, c'est un conseil de surveillance. Il n'est pas désigné par le

Conseil d'Etat mais les membres sont élus par le Grand Conseil; il y a quand même une différence.

Je rappelle que le Conseil de la magistrature prépare les élections. Heureusement, on arrive bientôt au bout puisque les élections et les réélections sont bientôt terminées. Il y en aura encore chaque année quelques-unes. Mais c'est aussi une sorte de mur des lamentations. Nous recevons des douzaines, pour ne pas dire des centaines, de plaintes contre des juges, contre le fonctionnement de la justice. Cela décharge le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal. Il y a à peu près une trentaine d'inspections par année qui prennent toujours une demi-journée et cela décharge également le Tribunal cantonal.

Dès lors, si vous suivez la proposition de la CFG, si vous réduisez les montants des indemnités, il y a le risque que le Conseil de la magistrature délègue cette tâche d'inspection au Tribunal cantonal parce que la loi prévoit que c'est possible de le faire. Et c'est justement le système qu'on ne voulait plus!. On voulait que ce soit des gens indépendants et non des juges qui contrôlent des juges. Donc, là je pense que ce ne serait pas une bonne chose.

Une autre chose encore plus essentielle, qui me dérange dans cette proposition, c'est une sorte d'ingérence dans les compétences, dans la répartition des responsabilités prévues par la loi. On nous dit que le Conseil d'Etat fait n'importe quoi! Or, je vous ai expliqué que ce n'était pas le cas. Vous nous avez confié les tâches de fixer la rémunération et nous l'avons fait en procédant à une pesée des intérêts, en ayant eu des entretiens et après avoir fait des comparaisons. Nous avons fixé ces indemnités dans un arrêté. Proposer une réduction ou accepter cette réduction reviendrait à contraindre le Conseil d'Etat à modifier cet arrêté. Est-ce cela que vous voulez? Je vous rappelle qu'il y a aussi eu des interventions en ce qui concerne la classification des postes. Est-ce que le Grand Conseil veut vraiment classifier lui-même, discuter des salaires des agents du service public? Il y aura d'innombrables débats dans cette enceinte et cela ressort de l'opérationnel et cela n'ira pas.

Je suis d'accord avec le député Jean-Denis Geinoz quand il dit: «mais de quoi discute-t-on?» De 45 000 francs! 45 000 francs, est-ce un montant qui correspond au principe de la proportionnalité quand on examine un budget de 3 milliards?

Accepter cette proposition pourrait être interprétée dans le sens d'une déresponsabilisation du Conseil de la magistrature. Et de dire: «oui, vous devez faire les inspections mais pas trop, jusqu'à 95 000 francs et pas plus», c'est quand même dangereux. M. le Député Duc pourriez-vous nous promettre que vous n'allez pas critiquer ensuite le Conseil de la magistrature parce qu'il n'a pas fait sa tâche d'inspection? Je répondrai aussi à votre intervention. Je partage votre préoccupation. Les 10 à 15 francs de l'heure reçus par les vendeuses travaillant sur appel ou les difficultés qu'on rencontre pour obtenir une rente complémentaire, je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, il y a de gros problèmes de retard à la Cour des assurances sociales. Je suis entièrement d'accord avec vous. On essaie d'y remédier, mais s'il vous plaît, ne confondez pas les rémunérations du Conseil de la magistrature avec ces problèmes-là!

Pour terminer, il s'agit aussi d'une question de sécurité du droit. A mon avis, si on veut critiquer le Conseil de la magistrature il faut le dire concrètement, ouvertement et par le biais d'une motion tendant à la modification de la loi ou à la modification de la Constitution, mais pas en bombant les muscles et en coupant les vivres à ce Conseil de la magistrature. J'estime que c'est contraire aux règles de fair-play.

Je vous prie donc de soutenir la proposition du Conseil d'Etat.

– Au vote, la proposition de modification du budget faite par la CFG au centre de charges 2900, Conseil de la magistrature, position 300.200 Commissions, est refusée par 48 voix contre 42. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 42.*

*Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillat (FV, UDC/SVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürliger (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 48.*

*Se sont abstenus:*

Hänni-F (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé. Il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

**Siggen Jean-Pierre** (PDC/CVP, FV), rapporteur. Le compte de fonctionnement de cette Direction boucle avec un excédent de charges en augmentation de quelque 4,3 millions de francs. Les causes principales en

sont, du point de vue des dépenses, au Secrétariat général pour l'harmonisation des registres, au Service de la population et des migrants pour la biométrie, à la Police pour des traitements supplémentaires et, enfin, à Bellechasse pour des traitements et des amortissements. Je reviendrai quelque peu sur ces éléments.

Les investissements sont de l'ordre de 6,7 millions de francs au budget 2009. Il s'agit essentiellement de modifications pour les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse et la construction du bâtiment pour l'exécution anticipée des peines. Je relève enfin que la Direction connaît, en comparaison au budget 2008, une augmentation de 27,7 équivalents plein-temps. Il faut y voir l'école d'aspirants pour 35 places, moins 14,6 – si je puis dire – départs imprévus et départs à la retraite et 6 nouveaux équivalents plein-temps dans l'administration.

Pour ce qui est du Secrétariat général, je voulais relever que l'excédent de charges est en augmentation de 1,5 million de francs. L'essentiel est lié au projet d'harmonisation des registres de personnes selon le système mis en place par la Confédération. Les communes peuvent donner les informations directement à la Confédération sans passer par le canton. Le canton de Fribourg a estimé qu'on pouvait, qu'on devait même, créer une plate-forme cantonale pour recevoir des informations au profit d'autres organes du canton comme l'OCN ou le Service de la population elle-même. C'est la raison principale de l'augmentation de ce coût.

Pour l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données, au centre de charges 3301, là, il y a une augmentation de l'excédent des dépenses de presque 100 000 francs liée notamment à l'engagement d'un juriste à 50% pour l'application des Accords de Schengen et Dublin.

Pour ce qui est du Service de la justice, nous observons une baisse de l'excédent de charges de presque 42 000 francs liée à la récupération de frais d'assistance judiciaire pour une personne revenue à meilleure fortune.

Pour le Service de la police du commerce, l'excédent de recettes est pratiquement stable à 5,8 millions. Je vous rappelle qu'il s'agit des impôts sur le produit brut des jeux: 4,8 millions, patentes d'établissement public pour un peu plus d'un million de francs; les patentes de débit de boissons pour presque 800 000 francs, et des taxes de loterie et de loto pour 1,7 million, qui sont entièrement redistribuées pour le subventionnement de projets culturels, sociaux ou sportifs.

Le Service de la population et des migrants connaît un excédent de charges en augmentation de presque 900 000 francs. Cette augmentation est liée aux frais d'intégration de tout ce qui concerne, ou va concerner l'année prochaine, la biométrie dans les passeports suisses et les documents pour étrangers. Vous trouverez des montants liés à des achats de matériel spécifique de biométrie, des locaux à transformer, des locaux à louer, etc. Egalement, les charges sont liées au projet d'harmonisation du registre des personnes.

Pour la circulation et la navigation, le centre de charges 3340, l'excédent de revenus est en augmentation de quelque 220 000 francs. Il faut mentionner en particulier la contribution, revue à la hausse, de l'OCN de 200 000 francs.

Pour la Police, de manière générale, l'excédent de charges est en augmentation d'un peu plus de 500 000 francs. On observe quelque 4 millions d'augmentation en termes de rétributions salariales mais cela est compensé par des économies dans de nombreux domaines, tels que des achats, des déplacements, travaux informatiques pour près de 3,5 millions avec, dans ce service, un investissement de 900 000 francs.

On détaille, au centre de charges 3345.1, au Commandement et services généraux, l'engagement d'un groupe supplémentaire du centre d'engagement et d'alarme, soit 2,6 équivalents plein-temps ainsi que 0,4 équivalent plein-temps pour le personnel administratif.

A la Gendarmerie, l'excédent de charges est en diminution de près d'un million de francs, 980 000. Pour les recettes, il y a toute une série d'éléments qui permettent de le comprendre, soit des économies, soit des achats particuliers. Les charges d'immeubles également imputées en diminution. A relever peut-être, pour la petite histoire, le radar fixe de la A12 qui nous permet d'engranger quelque 700 000 francs. Les investissements dans ce centre sont de 500 000 francs.

Pour la Police de la sûreté, nous avons une augmentation de l'excédent de charges de 1,5 million liée en grande partie aux traitements en hausse notamment à l'engagement de 5,9 équivalents plein-temps pour le personnel de la sûreté. A l'école de police, la différence dans l'excédent de charges en augmentation est due au fait qu'il y a deux aspirants de plus.

Pour le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, une première remarque pour les deux derniers budgets, y compris 2009, vous avez le Service des prisons qui est réuni avec celui de l'application des sanctions pénales. L'excédent de charges est en augmentation de quelque 190 000 francs; à mentionner, en particulier, 2 nouveaux équivalents plein-temps, et des investissements pour la transformation du bâtiment de la Prison centrale de 1,8 million pour lesquels nous recevons une subvention fédérale de 800 000 francs.

Pour les Etablissements de Bellechasse, l'excédent de charges est en augmentation de 1,2 million, soit dans le domaine des traitements, 1 équivalent plein-temps supplémentaire mais aussi des amortissements de l'ordre de 800 000 francs. J'ai indiqué pour les investissements l'étape ou la tranche réservée pour la création du bâtiment d'exécution anticipée des peines à 7,5 millions, moins une subvention de 2,8 millions.

J'ajouterai au Service des affaires militaires et de la protection de la population un excédent de charges qui, lui, est en baisse à 177 000 francs. Vous trouvez là en particulier le nouvel organe de conduite dont nous avons parlé l'année dernière pour un coût de 80 000 francs.

Avant-dernière remarque de ma part, au camp du Lac noir, nous avons une baisse de l'excédent de charges de 240 000 francs qui est tout simplement liée au fait que la rénovation des cuisines, pour lesquelles on avait ces dépenses, est terminée.

Enfin, une hausse de l'excédent de charges de presque 300 000 francs à la protection civile où je note en particulier l'achat de matériel particulier pour 130 000 francs et des subventions cantonales pour l'entretien des organismes locaux en hausse de 60 000 francs.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je n'ai rien à ajouter en l'état.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

DIRECTION DE LA SANTÉ ET DES AFFAIRES SOCIALES

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.**

Le budget de cette Direction boucle par un excédent de charges de 533,5 millions. L'excédent est en diminution de 27,7 millions par rapport au budget 2008. Les charges de fonctionnement sont de 974,1 millions et les recettes de 440,6 millions.

Au niveau des postes de travail, une augmentation de 17,4 postes est constatée. Le Service de l'action sociale et le Service de l'enfance et de la jeunesse bénéficient d'un poste supplémentaire. Trente postes supplémentaires sont accordés au Réseau hospitalier, dont vingt proviennent du pool et s'autofinancent étant attribués aux soins ambulatoires.

Cinq postes supplémentaires sont accordés au niveau du Réseau de santé mentale. Par contre, vingt postes du Laboratoire cantonal sont transférés à la DIAF.

Les centres de charges du Laboratoire cantonal et des écoles spécialisées sont transférés de la DSAS vers, respectivement, la DIAF et la DICS. Il en ressort respectivement un transfert de charges de l'ordre de 2,6 millions et 30 millions.

Les différents centres de charges appellent les commentaires suivants. Le Service de la santé publique stabilise son excédent de charges à hauteur de 51 millions. Pour le Service dentaire scolaire, un accompagnement de la réorganisation a été mis en place par le Service du personnel; le dentiste qui œuvrait dans le sud a été déplacé et un intérimaire a été engagé pour six mois de manière à rattraper le retard.

Le Réseau hospitalier fribourgeois est régi par une enveloppe budgétaire qui se monte à 162,3 millions, (+ 6,8 millions) essentiellement dus à l'augmentation des postes administratifs et d'exploitation et des dépenses en relation avec les médicaments et les prestations médicales de tiers. Je rappelle que les vingt nouveaux postes de médecin s'autofinancent par une forte augmentation de l'activité ambulatoire.

Le Réseau de santé mentale, + 3 millions; l'augmentation est due essentiellement aux frais de personnel (+ 5 postes); ce nouveau réseau se met gentiment en place. La buanderie de Marsens doit faire face à des obligations de renouvellement de matériel et à des frais d'huile de chauffage en forte hausse.

Pour le Service de la prévoyance sociale, les charges diminuent de 29,9 millions, 30 millions proviennent du transfert des écoles spécialisées. Le solde trouve sa source dans l'augmentation des subventions cantonales pour les soins spéciaux en EMS (+ 6,3 millions) et des subventions cantonales pour les personnes inadaptées mineures (+ 1,3 million). Il faut relever qu'au niveau des institutions, la situation semble bien en main et qu'il ne devrait pas y avoir de mauvaises surprises. Le Service de l'action sociale voit son excédent de charges diminuer d'environ 1 million en raison des économies prévues dans la prise en charge des requérants d'asile. Il convient de relever que la collabora-

tion avec ORS est très bénéfique grâce à la fixation de règles plus strictes pour les résidents des maisons d'accueil.

Les assurances sociales voient leur excédent de dépenses diminuer de 10,5 millions, essentiellement en raison d'une diminution de charges et d'une augmentation de la subvention fédérale sur l'aide au paiement des cotisations d'assurance-maladie (globalement -4,3 milliards) et, d'autre part, d'une diminution de charges des prestations complémentaires AVS et AI (- 7 millions).

Le Service de l'enfance et de la jeunesse voit ses coûts progresser de 200 000 francs en relation avec l'engagement de personnel supplémentaire.

Au niveau des investissements, le budget présente un excédent de charges de 15,5 millions. Les travaux suivants sont prévus: les travaux finaux à Billens: 400 000 francs, le début des travaux à Meyriez: 200 000 francs, au Réseau hospitalier fribourgeois, à Bertigny II: 4 millions financés par le Fonds Sella-Musso et les communes de la Sarine, assainissement du bâtiment de Fribourg: 1,9 million, centre de radiologie à Riaz: 2,4 millions, remplacement d'appareils et d'équipements: 7,5 millions. Aux investissements, on constate encore un montant de 3 millions pour les pensions alimentaires.

Avec ces quelques considérations, je vous demande d'accepter le budget de cette Direction tel que présenté tout en remerciant M<sup>me</sup> la Conseillère Demierre et ses collaborateurs pour les informations fournies.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je remercie M. le Rapporteur et je n'ai pas de commentaires à rajouter.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** J'ai une question très précise à poser à M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement sur le subventionnement cantonal à divers projets de promotion de la santé et de prévention. Vous avez un montant prévu de 323 440 francs. Dans ce montant, diverses institutions sont subventionnées et il m'intéresse de connaître très précisément le chiffre que vous allouez à «Référént Maltraitance Enfants» (Fondation Charlotte Olivier). Au vu du travail que fait GRIMABU dans le même secteur, mon intérêt est très particulier.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur.** Je constate que la question s'adresse directement à M<sup>me</sup> la Commissaire; je vais donc lui laisser le soin de répondre.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** Je suis en train de chercher le montant exact pour l'année 2009. En ce qui concerne la collaboration, c'est une collaboration avec GRIMABU, ce n'est pas deux projets qui sont tout à fait similaires. Ce qui a été mis en place avec le projet «Référént Maltraitance», c'est un projet qui a été développé avec la Direction de la santé et des affaires sociales et la Fondation Charlotte Olivier pour faire un inventaire de tout ce qui existe dans le canton et pour mettre en place une formation, non pas pour les professionnels comme

le fait GRIMABU mais bien pour les gens du terrain, c'est-à-dire les gens qui sont en contact au quotidien avec les enfants, les infirmières, les éducatrices dans les crèches, les enseignants, et c'est bien un projet qui est complémentaire.

Le projet de la Fondation Charlotte Olivier est un projet qui va se terminer tout prochainement et nous sommes en discussion avec GRIMABU pour que GRIMABU reprenne le volet formation que nous avons élaboré dans le cadre du projet Fondation Charlotte Olivier «maltraitance des enfants».

Je signale à M<sup>me</sup> la Députée Cotting qu'au budget 2009 il n'y a pas de subvention prévue pour la Fondation Charlotte Olivier (Référént Maltraitance Enfants). En 2008, la Fondation Charlotte Olivier avait reçu 3000 francs, raison pour laquelle elle figure toujours sur la liste (position budgétaire 365.083) qui, entre autres, compare les années 2008–2009.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

POUVOIR EXÉCUTIF/CHANCELLERIE D'ÉTAT

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** L'excédent de charges des comptes réunis «Conseil d'Etat, Chancellerie et Service d'achat du matériel et des imprimés» présente un résultat global de 10 278 620 francs, somme égale au budget 2008.

Au centre de charges 3100 «Conseil d'Etat», l'indexation des traitements des conseillers d'Etat pour leur pension de retraite se situe à 3,4%, soit 133 000 francs. Les frais de réception sont en diminution de 20 000 francs et la récupération de la rémunération provenant de conseils d'administration est inférieure de 30 000 francs. Cette économie n'est que provisoire étant donné que les mandats de nos magistrats augmentent en principe en cours de législature. Le compte administratif du centre de charges 3105 «Chancellerie d'Etat» prévoit un excédent de dépenses de 151 880 francs, lié principalement aux fluctuations intervenues à la position «Traitements du personnel» avec 0,3 équivalent plein-temps de plus dont le poste de conseiller juridique affecté à la Chancellerie, compensé par le transfert d'un huissier au Secrétariat du Grand Conseil. Cependant, la qualification des nouveaux postes influence la masse salariale indépendamment de l'adaptation décidée.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En l'état, je n'ai pas de compléments.

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

POUVOIR LÉGISLATIF

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** Les comptes du pouvoir législatif présentent un excédent de dépenses de 2 996 350 francs, en augmentation de 61 730 francs, soit 2,1%. Il convient cependant de relever que les frais inhérents au dossier de la H189, à savoir les travaux de la Commission des finances et de gestion et les mandats spécifiques ne sont pas budgétés.

sés pour 2009. Il en va de même pour les frais engagés en 2008.

Au centre de charges 1110 «Grand Conseil», le montant des indemnités de séances a été réajusté à 950 000 francs, en diminution de 84 000 francs par rapport à 2008.

Un demi-poste de collaborateur administratif a été accordé par le Bureau et un poste d'huissier a été transféré comptablement de la Chancellerie dans le but de régulariser une situation de fait depuis 2005. L'incidence sur les traitements se traduit par une augmentation de 167 000 francs. Une économie bienvenue de 40 000 francs est à relever au chapitre des publications et publicité obtenue grâce à la volonté du secrétariat de rationaliser tout ce qui peut l'être.

Au centre de charges 1115 «Commissions et délégations», l'excédent de dépenses du compte administratif se monte à 335 000 francs, soit 20 000 francs de plus en regard des activités et du nombre des commissions parlementaires.

**La Secrétaire générale.** En l'état, je n'ai pas de commentaires à faire si ce n'est de souligner ce que M. le Rapporteur a dit concernant la H189. Les éventuelles dépenses liées au mandat de la CFG pour faire la lumière sur les dépassements seront absorbées, dans la mesure du possible, dans le budget courant de l'année prochaine.

#### DIRECTION DES FINANCES

##### **Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.**

Le budget 2009 de la Direction des finances a été examiné par la CFG qui constate que le fonctionnement est notablement influencé, à l'instar du budget 2008, par la RPT. Les recettes de fonctionnement évoluent à 1,577 milliard, en augmentation de 84,7 millions et les dépenses, par ailleurs très bien maîtrisées, sont estimées à 173,9 millions, en hausse de 5,19%. Si l'on met ces deux positions en rapport avec le budget global de l'Etat, les recettes de la Direction des finances représentent 53,5% et les dépenses 5,9% du compte de fonctionnement général. A relever que l'effectif du personnel de ladite Direction atteint 374,9 équivalents plein-temps, soit une progression de 4 postes par rapport à la situation 2008.

Le compte des investissements se traduit par un excédent de dépenses de 3,65 millions, en augmentation de 1,4 million en prévision d'une prise de participation possible en cours d'exercice. En considérant les investissements complémentaires et un accroissement des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 8,6 millions, globalement l'excédent de recettes du compte administratif se chiffre à 1,4 milliard en augmentation nette de 74,7 millions. Malgré les baisses d'impôt décidées, qui réduisent le potentiel d'encaissement de 5,2% par rapport au budget 2008, moins 47 millions pour le canton, les produits de la fiscalité pour 2009 sont évalués à 1,29 milliard, soit un taux moyen de progression de 6%. Le pourcentage le plus élevé se situe au chapitre des impôts sur le bénéfice et le capital: + 29,2%, soit 28,5 millions, suivi du chapitre des impôts sur le revenu et la fortune: + 4 millions, soit 29 millions. Ainsi force est de constater que les inter-

ventions parlementaires en matière de baisse fiscale sont prises en compte par le gouvernement, à savoir au chapitre des personnes physiques, la compensation de la progression à froid, l'augmentation des déductions sociales, la diminution de l'imposition des dividendes et la baisse progressive du coefficient, également pour les personnes morales, sont – vous en conviendrez – indiscutablement justifiées et bienvenues en regard de l'excellente santé financière de notre canton avec une fortune nette de 438 millions au 31 décembre 2007.

J'en viens maintenant aux principales variations des centres de charges comparées à 2008.

Centre de charges 3700 «Secrétariat général», la présidence du Conseil d'Etat étant assurée en 2009 par le Directeur des finances, les 20 000 francs supplémentaires sous la rubrique 318.091 sont en fait un transfert de charges de la Direction des institutions à la Direction des finances et la part liée aux frais de Conférence des Directeurs de finances prend en compte le rattrapage 2008 d'environ 20 000 francs dont l'avance en cours d'exercice était jusqu'ici effectuée par un autre canton membre, Lucerne.

Au centre de charges 3705 de l'administration des finances, les intérêts des dettes à long terme sont en diminution de 1,7 million en raison du remboursement de trois prêts pour 55 millions en cours d'exercice 2009. Quant au produit des intérêts sur placements de plus ou moins 900 millions, à un taux moyen de 2,25%, le rendement s'élève à 20 millions, en hausse de 4,5 millions, dû au taux pris en considération de 2,25% ainsi qu'au montant des capitaux placés. On relèvera ici le principe de la sécurité plutôt que celui de la spéculation. Les dividendes, perçus sur diverses participations sont en hausse de 73%, à 560 000, dus au rendement exceptionnel de la Société des salines suisses sur le Rhin: 100% du capital, la part au bénéfice de la Banque cantonale de Fribourg et du Groupe E, à hauteur de 37,5 millions, sont des montants négociés. Pour 2009, il est réjouissant de constater une évolution de 2 millions indépendamment du produit des impôts payés par ces deux entités.

Au centre de charges 3725 «Service de l'informatique et des télécommunications», l'excédent de dépenses est en sensible diminution à 24,5 millions, alors que l'augmentation de la masse salariale augmente davantage que dans les autres services par l'attribution de 4 équivalents plein-temps, dont 2 autofinancés par le pool. Si la part de traitement du personnel auxiliaire augmente également, celle-ci est compensée à hauteur de 73% par des prestations refacturées à des tiers, en forte progression en 2009.

La gestion du centre de charges 3730 «Service du personnel et d'organisation» est bien maîtrisée dans la mesure où l'on enregistre une diminution de 8,5% sur un excédent de dépenses de 5,7 millions, justifiée par le retrait d'un équivalent plein-temps attribué au pool et une diminution importante des travaux informatiques confiés à des tiers.

Le poste 3740 «Service cantonal des contributions» fait ressortir un excédent de recettes de 934 millions, en hausse de 64 millions. Cette augmentation est à mettre en relation avec les différents produits de la fiscalité, à savoir impôt sur le revenu et la fortune: 755 millions (+ 4%), impôt sur le bénéfice et le capital: 126 mil-

lions (+ 29,2%), impôt foncier sur les gains en capital, successions, etc.: 60 millions (+ 0,2%); impôt sur les véhicules essentiellement: 87 millions (+ 0,2%). Ainsi la variation globale des recettes fiscales s'établit à 57,8 millions, en progression de 6% déjà mentionnée dans l'entrée en matière.

Quant à l'augmentation des pertes, impôts irrécouvrables, sensiblement supérieure de 1,3 million, celle-ci doit être considérée comme stable en regard de l'évolution du nombre de contribuables et de l'augmentation de la masse fiscale.

L'excédent de recettes au chapitre «Registre foncier» se solde par 31,4 millions, en diminution de 1 million, dont 500 000 francs d'impôt sur les mutations d'immeubles et 400 000 francs sur les émoluments «Registre foncier». Cette baisse a été calculée en prévision d'un ralentissement économique possible.

Les recettes et dépenses générales sous le centre de charges 3775 présentent un excédent de dépenses de 25,65 millions, en augmentation de 9,8 millions, dont 8 au fonctionnement et 1,8 aux investissements. Je relève ici quelques éléments de justification. L'engagement de personnel pour la réduction du temps de travail (2 jours en 2009): 3 millions. Les contributions aux assurances sociales en prévision des hausses de charges sociales, qui sont en discussion actuellement, 2 millions, les travaux préparatoires de la législation: 445 000 francs, soit une augmentation de 181 000 francs et l'achat de titres et autres prises de participation pour 3 millions.

C'est avec ces considérations que la Commission des finances et de gestion vous demande d'entrer en matière sur le budget 2009 de la Direction des finances en remerciant son Directeur et ses collaborateurs.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** En l'état, je n'ai rien à rajouter.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Au nom du groupe de l'Alliance centre gauche, je vous présente l'amendement suivant: de ne pas baisser le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de 103 à 100%. Cela implique un changement de chiffres aux positions 400.001, 400.002, 401.000 et 401.001 des pages 282 et 283, ce qui représenterait une amélioration du budget de 23 millions.

Pour être brefs, nous aimerions laisser le taux d'imposition, voire le coefficient, à 103% pour les raisons suivantes.

Premièrement, les conséquences de la RPT pour les communes ne sont pas encore connues en ce moment. Cela veut dire qu'il y aura vraisemblablement des incidences financières à répercuter également sur les comptes de l'Etat.

Le Conseil d'Etat lui-même a annoncé pour 2009 un nouveau plan financier. Or, déjà selon le plan financier actuel nous savons que cela va être serré avec une baisse fiscale.

Le troisième argument – et c'est le principal – c'est la conjoncture, voire la consommation qui va probablement baisser. J'ai entendu de la part du rapporteur de la commission que vous en aviez déjà discuté en séance de commission. Mesdames et Messieurs les Députés,

je suis persuadé que nous n'aurons pas de récession, mais une véritable crise économique dans le futur. Pour illustrer mes propos, je cite *La Liberté* de ce jour qui dit: *Il faut désormais désenchanter sur le front de l'emploi*; désenchanter aussi parce que tout le monde dit que ce n'est pas tellement grave pour la Suisse. Selon nos données, près de 800 postes de travail ont été supprimés en Suisse la semaine dernière, en une semaine à peine donc, sans parler de toutes les suppressions non communiquées et les mesures de chômage partiel. Chaque jour apporte son lot de mauvaises nouvelles. C'est *La Liberté* qui le dit, ce n'est pas moi! Je ne suis pas un spécialiste de l'économie.

Cela signifie que les caisses de chômage vont être confrontées à des prestations supplémentaires. On ne sait pas si la Caisse de pension du personnel de l'Etat doit élever son taux de couverture, c'est une question que je pose à M. le Commissaire du gouvernement, voire à la CFG au cas où elle en aurait parlé.

Des dépassements de coûts sont prévisibles ou même prévus mais peu budgétés; pour la H189, pour le pont de la Poya, pour les déchets mis à la décharge de la Pila, etc. Pour l'Université, on va décider prochainement de la troisième année de médecine humaine, etc. Mesdames et Messieurs, si on abaisse maintenant le taux, voire le coefficient des impôts, on va créer des trous, pas comme ceux du CERN, mais des trous dans notre caisse de l'Etat!

Aussi je vous prie de bien vouloir accepter notre amendement qui tend à ne pas baisser le coefficient de 103 à 100% et je vous remercie de votre attention très poussée.

**Ith Markus (PLR/FDP, LA).** Je constate que nous sommes en possession d'un flux d'amendements, de motions d'ordre, de «je ne sais pas quoi»... Or, j'estime que si on discute sous cette Direction des finances du coefficient, la motion d'ordre devient caduque et on ne va pas refaire à nouveau toute la discussion lors de l'examen du projet de loi N° 101.

Comme cela a déjà été annoncé hier lors du débat d'entrée en matière du budget 2009, le groupe libéral-radical soutient la réduction du coefficient à 100% et ceci non seulement en raison du fait que la calculation est basée sur des chiffres définitifs ou des évaluations très proches de la réalité, mais aussi parce que la réduction à hauteur de 23 millions – ce qui correspond à ces 3% – est raisonnable et tout à fait supportable.

Diese Reduktion ist die logische Folge der Steuerreduktionen, welche der Grosse Rat im Zuge der Steuererleichterungen der Freiburger Bevölkerung zu Gute kommen lassen wollte. Es ist nun für die Bevölkerung unverständlich, aufgrund einer Finanzkrise, dessen Ausmass nicht beziffert werden kann, auf diese Steuerersenkungen zu verzichten.

De plus, il faut relever que toutes les branches ne seront pas touchées par une éventuelle crise – je dis bien «éventuelle». S'ajoute à cela un ralentissement qui influencera en premier lieu les impôts sur le bénéfice, mais pas l'impôt sur le capital, ni les impôts sur le revenu ou la fortune.

Ausserdem helfen diese Steuererleichterungen insbesondere den privaten Haushalten, die in anderen Bereichen steigenden Ausgaben auszugleichen, aber auch

den so wichtigen Konsum zu erhalten, damit wir eben nicht in eine Krise kommen. Helfen wir also unserer Bevölkerung, ihre Haushaltbudgets positiver gestalten zu können und gewähren wir ihnen diese versprochene Streichung.

Mit diesen Bemerkungen lade ich Sie ein, später die Botschaft 101 und auch das Budget der Finanzdirektion wie vorgeschlagen gutzuheissen.

**Le Président.** La motion d'ordre qui vous a été distribuée ce matin est caduque, elle a été retirée par ses auteurs, et est remplacée par l'amendement que vous avez actuellement sous les yeux. C'est maintenant qu'il faut en discuter.

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** Comme membre de la CFG, j'étais au courant de la proposition du groupe de l'Alliance centre gauche.

Le groupe démocrate-chrétien refuse une telle proposition, il a quelques difficultés à comprendre le groupe de l'Alliance centre gauche qui, en refusant la réduction du coefficient de 103 à 100%, veut se prémunir contre les effets de la crise.

Trois raisons nous poussent à réfuter ces arguments.

Si l'on veut augmenter la consommation, par-là l'intensité de l'activité économique, une des mesures efficaces consiste à réduire la ponction fiscale.

Plusieurs Etats touchés très fortement par la crise l'ont compris puisque l'une des mesures prises consistait à réduire l'impôt pour soulager les contribuables et favoriser la consommation.

Notre groupe est persuadé que le budget 2009 pourra être respecté, même si l'on peut compter avec un certain ralentissement de l'économie. Le système prudentiel mis en place pour soutenir les personnes sans emploi et sans compensation salariale, le Fonds de l'emploi qui compte certaines réserves, – M. le Directeur des finances nous l'a rappelé hier – permettra de pallier à toutes difficultés à ces niveaux pour 2009.

La situation financière de l'Etat permet cette baisse fiscale et notre groupe est persuadé qu'aucun Fribourgeois ne se verra privé d'une prestation de l'Etat. Le budget couvre, à notre avis, largement les prestations sociales dans son ensemble qui sont consolidées, voire améliorées.

Arrêtons de noircir la situation et redonnons confiance à notre population en prenant des mesures qui l'aide! En conclusion, le budget présenté par le Conseil d'Etat, qui a reçu un appui inconditionnel du groupe PDC, est équilibré. Il permettra de lutter contre un certain ralentissement économique et de répondre aux demandes des personnes qui peuvent avoir besoin d'un soutien.

Aussi, au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à refuser cet amendement.

**Girard Raoul (PS/SP, GR).** Le débat sur la fiscalité, le débat sur les baisses d'impôt, a déjà eu lieu dans ces murs, il a eu lieu à de nombreuses reprises c'est vrai, mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a tout de même eu des événements exceptionnels ces dernières semaines, ce dernier mois d'octobre notamment. Dans le débat d'entrée en matière hier, tous les intervenants, M. le Commissaire du Gouvernement égale-

ment, ont dit leurs craintes ou en tout cas évoqué la crise que l'on connaît aujourd'hui.

Je suis persuadé que le budget 2009, le bon budget 2009, que l'on a sous les yeux cette semaine ne devrait pas être mis à mal par la crise qui commence à toucher l'économie réelle ces derniers jours mêmes. Je serai presque enclin à croire que les difficultés économiques ne devraient pas perturber fondamentalement – j'utiliserai ce terme – le budget 2010 –, il s'agit ici d'un certain décalage connu.

Cependant j'ai des doutes, j'ai des craintes pour la suite. La planification financière élaborée bien avant les turbulences actuelles, montrait déjà l'arrivée de déficit au-delà de 2010.

Il faut maintenant compter avec les effets néfastes en plus sur les rentrées fiscales et M. le Commissaire a annoncé hier qu'il allait retravailler à cette planification financière.

Mesdames, Messieurs, baisser la fiscalité cela fait toujours plaisir, il faut le dire, il faut l'admettre, quel que soit le système de baisse que l'on adopte. Ce plaisir, moi j'en suis convaincu, reste éphémère, il ne reste pas gigantesque, il en est tout autre d'une hausse de l'impôt. Elever le taux de l'impôt, même dans une proportion identique à celle dont vous l'avez baissé deux ans auparavant, cela a un effet beaucoup plus fort; rehausser l'impôt, c'est difficile, c'est très difficile!

Le groupe socialiste peut donc suivre la proposition qui nous est faite ce matin, pourquoi baisserions-nous le coefficient aujourd'hui, alors que l'on ne sait pas s'il va suffire réellement dans deux ans?

Vous me direz, rester à 103% cette année, c'est permettre un bénéfice trop grand pour ce budget, alors vous me voyez très certainement venir: je ne verrais pas d'un mauvais œil que ces bénéfices soient redistribués équitablement, sous forme de ristourne à chaque citoyen et là à mon avis, je vous l'assure, c'est une vraie mesure de relance économique.

**Losely Michel (UDC/SVP, BR).** Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, c'est une surprise de voir cet amendement arrivé dans ce plénum, il est clair que la proposition faite par le Conseil d'Etat, de diminuer de 103 à 100%, va profiter à tout citoyen contribuable, d'autant plus aux familles avec enfants où la diminution sur 2009 sera de 36%, pour un revenu de 60 000 francs en moyenne, comparativement à des revenus plus élevés, de l'ordre de 80 000 à 120 000 francs pour les autres classes de contribuables.

Vis-à-vis de cela, nul n'est devin dans cette salle, pour savoir de quoi sera fait demain! Il est vrai que le plan financier devra être retravaillé par le Conseil d'Etat, attendons donc cette refonte du plan financier pour la fin de la législature et c'est à partir de ce moment-là que nous pourrons nous prononcer.

Mais vouloir anticiper cette évolution, c'est aller plus vite que la réalité et par rapport à ceci, le groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à la position du Conseil d'Etat, c'est-à-dire à diminuer de 103 à 100%, le coefficient de l'impôt.

**Binz Joseph (UDC/SVP, SE).** Ich habe schon Mühe mit diesem Antrag. Auf der einen Seite verlangen

heute die Gewerkschaften mehr Lohnzuschlag für das nächste Jahr – mit der Begründung, die Wirtschaft anzukurbeln. Und hier im Saal haben wir eine Steuerreduktion beschlossen. Es wäre jetzt am Staat, diesen kleinen Schritt zu machen, damit am Ende der Bürger etwas mehr in der Tasche hat.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Nur noch ganz kurz: Wir waren uns nicht ganz im Klaren betreffend der Fragen wie, wann und wo wir den Antrag der Nicht-Steuersenkung stellen sollten. Ich danke dem Herrn Staatsrat Lässer, dass er uns geholfen hat, diesen Antrag jetzt offenbar am richtigen Ort zu stellen. Diese freundschaftliche Zusammenarbeit ist nicht selbstverständlich.

Und ich möchte unterstreichen: Wenn wir hier und heute die Steuern senken, dann ist das für lange Zeit, dann ist das langfristig. Ihre Argumente, die ich hier gehört habe, sind alle kurzfristiger Natur; sprich: für das Budget 2009. Ich bitte Sie, das gut zu bedenken, wenn Sie jetzt abstimmen.

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur.** Je tiens ici à remercier l'ensemble des intervenants et à rappeler que la Commission des finances et de gestion a lors de l'examen du budget, tenu compte d'un ensemble de baisses fiscales.

Dans l'entrée en matière, j'ai cité la qualité financière du canton et le résultat qui découle du budget 2009 est un résultat réaliste.

Dans cette situation, si des baisses fiscales n'étaient pas opérées de manière sensible, je suis d'avis que le citoyen-contribuable ne comprendrait plus grand chose. Alors je crois que le moment est venu, mais partons aussi du principe, que si l'on peut procéder à des baisses fiscales, même temporaires, on peut aussi admettre pouvoir les augmenter à un moment donné, mais je l'accorde à M. Girard, même si c'est plus difficile.

Lorsque l'on parle d'une révision du plan financier de l'Etat, en deuxième partie de législation, pour moi c'est également un élément de sécurité et je crois que la révision du plan financier cantonal, bonne ou mauvaise conjoncture, se fait en principe d'office, de manière à le réactualiser en fonction de situation qui pourrait se présenter.

Donc en l'état, je vous invite à rejeter l'amendement de l'Alliance centre gauche et de vous en tenir expressément à la version du Conseil d'Etat, qui a proposé de ramener le coefficient de 103 à 100%.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Tout d'abord, en préambule, par rapport à l'intervention du député de Roche, je dirais que la collaboration amicale me paraît indispensable pour que l'on puisse liquider les questions de forme, de manière que le débat se déroule uniquement sur le fond. La procédure utilisée maintenant est la bonne procédure, c'est dans le débat de détail qu'il convient de discuter ces éléments et non après, lorsque l'on discute des conséquences de ce qui a été décidé préalablement.

M. le Rapporteur a évoqué la révision du plan financier. C'est vrai que de toute manière, le plan financier, nous l'aurions révisé, la question se posait de savoir à quel

moment, parce que dans un premier temps, on n'était pas certain qu'on le fasse en début d'année 2009, on aurait pu imaginer le faire après que le budget 2010 soit bouclé, mais les événements nous ont poussés à avancer le plus rapidement possible cette révision.

Pour ce qui concerne la proposition proprement dite du député de Roche, je dirais que les dépenses supplémentaires auxquelles il a fait allusion, dans le budget 2009, on en a tenu compte.

Il est vrai aussi que lorsque ce Grand Conseil décide de dépenses supplémentaires, de celles qui ne sont pas encore décidées aujourd'hui, il y a toujours lieu de se demander si on peut l'assumer à futur, qu'il y ait ou non des baisses fiscales. On est bien d'accord, et là je pense qu'il y a l'unanimité. Même si on sait ce que valent les prévisions, on est tous plus ou moins d'accord que la conjoncture va ralentir, on peut presque dire que c'est un fait.

La question se pose de savoir ce que doivent faire les pouvoirs publics. Les pouvoirs publics doivent-ils se recroqueviller, ne pas jouer sur la fiscalité lorsque c'est possible, même augmenter la fiscalité pour pouvoir financer les dépenses supplémentaires dues aux problèmes conjoncturels?

Il se trouve que le canton de Fribourg est dans une situation où l'on peut agir à contre-courant de l'évolution. M. de Roche a parlé de l'influence de la conjoncture sur la consommation, c'est précisément je pense, une des mesures pour essayer d'améliorer le climat de consommation, c'est de baisser la fiscalité; encore une fois, tant qu'on peut le faire, je ne dis pas que l'on peut toujours le faire, mais si on peut, je pense qu'il faut le faire, précisément pour essayer d'alimenter un peu cette consommation. Fribourg, de ce point de vue-là n'est pas unique, d'autres cantons ont décidé de procéder de la même manière.

M. de Roche a évoqué l'influence de la RPT sur les communes. Si l'on parle des communes, j'aimerais préciser que cette modification du coefficient ne touche absolument pas la fiscalité communale. Cela devrait donc quand même rassurer les communes! Quant à la RPT, on verra ce qui va se passer.

Il a évoqué également la caisse pension de l'Etat. Or, la caisse de pension de l'Etat a l'habitude d'une politique prudente; globalement les parts, les pourcentages de la fortune de la caisse de pension, que l'on place sur le marché boursier, sont généralement inférieurs aux normes maximales édictées par la Confédération, quoique l'on peut se poser beaucoup de questions sur notamment les dernières normes que la Confédération a sorties, mais c'est un autre débat. Il n'en reste pas moins qu'à l'évidence la caisse de pension va subir en 2008 de lourdes pertes, c'est clair! La conséquence, ce sera une baisse du taux de couverture. L'ampleur de la baisse, je ne peux pas encore la dire mais je signale quand même que l'année 2008, n'est pas encore terminée. Il peut encore se passer des choses sur le plan boursier dans les deux sens. J'ai personnellement un peu le sentiment que sur le plan boursier, on a touché le plancher!

J'aimerais quand même rappeler, ce qui a été oublié dans l'économie, qui est vrai pour les caisses de pension, l'est encore plus aujourd'hui. Pour les caisses de pension, il s'agit de raisonner sur du long terme et

pas sur du court terme. On peut toutefois dire que l'on va certainement prendre, comme toutes les caisses de pension, un «bouillon», plus ou moins grand! Mais on a aussi eu des années où on a eu des taux, des gains très importants et c'est sur l'ensemble, sur dix, vingt ans qu'il faut faire cette appréciation et pas seulement sur une année. Même avec une baisse du taux de couverture, les rentiers continueront à recevoir leurs rentes, des rentes indexées, là il n'y a absolument aucun souci à se faire.

Si nous avons des actuaires, ce n'est pas pour rien, mais c'est précisément pour pouvoir faire des projections sur une longue période, pour voir s'il y a des raisons de modifier, par exemple des taux de cotisations. On doit raisonner sur le long terme, sur dix à vingt ans.

Si je résume, je l'ai dit à plusieurs reprises, le budget 2009 contient toute une série d'éléments qui en soit tiennent déjà compte, peu ou prou, des problèmes induits par la situation conjoncturelle, on l'a dit avec les investissements, mais aussi précisément avec ces baisses fiscales qui redonnent un peu de pouvoir d'achat aux citoyens-contribuables et qui devraient leur permettre précisément d'alimenter la consommation et peut-être d'atténuer, tant que faire se peut, les effets conjoncturels.

C'est avec ces considérations que je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat et à ne pas accepter les modifications proposées par l'amendement de M. de Roche.

– Au vote, l'amendement déposé par l'Alliance centre gauche de ne pas baisser le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de 103 à 100% est refusé par 66 voix contre 27.

#### *Ont voté oui:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 27.*

#### *Ont voté non:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgné (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/

CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur ( ), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 27.*

– L'examen de ce chapitre du budget est ainsi terminé. Il n'y a pas de modifications.

#### RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

**La Rapporteuse générale.** Zur allgemeinen Zusammenfassung können folgende Punkte hervorgehoben werden:

1. Alle politischen Gruppierungen bezeichnen den Budgetentwurf 2009 des Staatsrates als gut bis sehr gut, weil er trotz einer Steuersenkung, sowie Leistungsverbesserungen einen leichten Überschuss aufweist.

2. Von verschiedener Seite wurden Bedenken geäußert, dass die Einnahmen im Hinblick auf die aktuelle Finanzkrise zu optimistisch budgetiert wurden. Der Finanzdirektor versicherte, dass die Einnahmen realistisch budgetiert wurden.

3. Das Budget 2009 ist gut, weitsichtig und dynamisch.

Ich danke dem Finanzdirektor, dem Gesamtstaatsrat, sowie dem gesamten Staatspersonal für seine Bemühungen und die geleistete Arbeit.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je remercie la rapporteure générale de la CFG; je transmettrai ses remerciements. Pour le reste, je n'ai rien à ajouter.

**Le Président.** L'ensemble du budget est ainsi accepté tel qu'il ressort de nos délibérations.

#### Projet de décret

relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Ursula Krattinger-Jutzet** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**La Rapporteuse générale.** Der Änderungsantrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission, der die zwei Vollzeitstellen beim Amt für Veterinärwesen betrifft, hat keine finanziellen Auswirkungen auf das Budget und ändert nichts am Dekret.

<sup>1</sup> Message voir fascicule séparé. Annexe pp. 2213ss.

Über den zweiten Änderungsantrag, der die Entschädigungen des Justizrates betrifft, haben wir bei der Detailberatung der richterlichen Behörde abgestimmt und der Antrag der Geschäfts- und Finanzprüfungskommission wurde abgelehnt. Deshalb diskutieren wir hier über das ursprüngliche Projekt des Staatsrates. Also bei Artikel 1, Absatz 2 weist der Aufwand der laufenden Rechnung 2 950 372 210 Franken auf.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je constate également que la seule modification acceptée par le Grand Conseil n'a pas d'influence chiffrée sur le décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat. Je vous invite donc à l'adopter tel que présenté initialement.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry

S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

*A voté non:*

de Roche (LA, ACG/MLB). *Total: 1.*

## Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009<sup>1</sup>

Rapporteuse générale: **Ursula Krattinger-Jutzet** (PS/SP, SE).

Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances**

**La Rapporteuse générale.** Der vorliegende Gesetzesentwurf sieht vor, alle Steuerfüsse von 103% auf 100% zu senken, was einer Senkung der Kantonssteuern um 2,9% entspricht. Die Steuereinnahmen der Gemeinden sind von dieser Senkung des kantonalen Steuerfusses nicht betroffen und die vorgeschlagene Senkung ist eine Konsequenz von verschiedenen überwiesenen Motionen. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission beantragt einstimmig, einzutreten.

**Le Commissaire.** Ce projet de loi, qui selon la procédure doit intervenir après l'adoption du budget, est la conséquence des décisions prises par rapport au budget. Le fait de baisser le coefficient nous permet de liquider deux motions et de répondre partiellement à deux autres motions.

Le débat sur le principe de baisser de 103 à 100% a déjà eu lieu dans le cadre du budget. Je vous invite donc à adopter ce projet de loi tel que présenté par le Conseil d'Etat.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Première lecture*

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

<sup>1</sup> Message p. 2219.

*Deuxième lecture*

– Confirmation de la première lecture.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 8. Il y a 15 abstentions.

*Ont voté oui:*

Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 67.*

*Ont voté non:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Chassot (SC, ACG/MLB), de Roche (LA, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 8.*

*Se sont abstenus:*

Aebischer (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Clément (FV, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 15.*

### Postulat 2031.08 Claire Peiry-Kolly (simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables, en particulier pour nos personnes âgées)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Peiry-Kolly Claire** (UDC/SVP, SC). Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil d'Etat d'avoir donné une réponse positive à mon postulat. Il ressort de sa prise de position, et j'en prends note, que l'analyse deman-

dée devra tenir compte de certains impératifs même si ceux-ci ne sont pas immuables. Malgré ses servitudes, je ne doute pas que les services de l'administration trouveront les allègements et les adaptations susceptibles de réduire les contraintes administratives pour en particulier les personnes, je dirais de préférence pour nos aînés, dont la situation matérielle n'a pas évolué, notamment pour celles et ceux qui sont au bénéfice de prestations complémentaires, donc sans fortune et avec un revenu AVS modeste. Si je me réfère à la partie statistique du dernier rapport de l'établissement cantonal des assurances sociales, ce sont plus de 4 mille rentiers AVS qui sont au bénéfice d'une prestation complémentaire. Je suis attentive aux dires de nos aînés. Depuis un certain nombre d'années, c'est volontiers que je réponds à leur demande d'aide pour leur déclaration d'impôt, prestations complémentaires, etc. Bien que les chiffres soient les mêmes depuis des années, l'arrivée de la déclaration d'impôts engendre vraiment pour eux un surplus de soucis. Après des décennies de travail, arrivés à un âge où le côté administratif les préoccupe, en l'occurrence la déclaration d'impôt, leur diminuer ce souci c'est aussi une manière de leur exprimer une reconnaissance. Cela dit et pour conclure, je vous demande Mesdames et Messieurs les Députés de bien vouloir entériner la proposition du Conseil d'Etat et d'accepter mon postulat.

**Brodard Jacqueline** (PDC/CVP, SC). Remplir sa déclaration d'impôt est une tracasserie administrative à laquelle chaque contribuable est annuellement contraint pour ne pas dire résigné. Par postulat développé le 7 mai dernier, M<sup>me</sup> Claire Peiry-Kolly demande au Conseil d'Etat d'analyser de manière exhaustive les possibilités de simplifier la déclaration d'impôt de certaines catégories de personnes physiques dont les données ne changent quasiment pas d'une année à l'autre. Elle pense en particulier aux personnes âgées qui sont au bénéfice de prestations complémentaires, donc sans fortune et avec un revenu rente AVS modeste. Le groupe démocrate-chrétien est également d'avis que l'introduction annuelle de la déclaration fiscale engendre pour ces catégories de personnes un surcroît de travail et surtout un surplus de soucis qu'il serait judicieux d'améliorer.

Tout en rappelant les principes généraux à appliquer lors du renseignement des déclarations fiscales et en faisant référence à l'introduction d'un revenu déterminant unique pour les prestations sociales cantonales, le Conseil d'Etat est favorable à mener l'étude demandée par M<sup>me</sup> Peiry. Le groupe démocrate-chrétien s'en réjouit et vous invite également à soutenir ce postulat.

**Chassot Claude** (ACG/MLB, SC). Si le canton de Fribourg subit une forte poussée démographique, la plus importante au niveau national, il est en phase avec l'autre bout de la chaîne évidemment qui est celui du vieillissement de sa population où là aussi le taux augmente.

M<sup>me</sup> Peiry-Kolly, notre collègue, nous a dit tout à l'heure qu'il y avait plus de 4 mille personnes qui étaient au bénéfice de prestations complémentaires. Il y a lieu donc d'en tenir compte. Ce phénomène donne

<sup>1</sup> Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 803; réponse du Conseil d'Etat le 16 septembre 2008, BGC d'octobre 2008 p. 1944.

lieu à certaines réflexions dont l'une d'entre elles nous est exposée dans le contenu de ce postulat car elle concerne de plus en plus de gens, pas toujours à l'aise en présence de certains formulaires du service cantonal des contributions ou encore, n'ayant plus les capacités d'y répondre. Bien qu'un premier lifting de ces documents concernant la déclaration d'impôt ait été entrepris en 1993 déjà, il y a encore quelques améliorations à faire semble-t-il tout en respectant les directives en vigueur. L'Alliance centre gauche acceptera le postulat de M<sup>me</sup> la Députée Claire Peiry-Kolly.

**Décaillet Pierre (UDC/SVP, FV).** C'est avec satisfaction que le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat au sujet du postulat de notre collègue M<sup>me</sup> Claire Peiry-Kolly qui demande une simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables, en particulier pour nos personnes âgées. Bien entendu, c'est à l'unanimité que notre groupe acceptera ce postulat comme le propose d'ailleurs le Conseil d'Etat et nous vous demandons de bien vouloir en faire de même.

**Thomet René (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste peut se rallier aussi bien aux arguments du postulat de notre collègue Claire Peiry-Kolly qu'à la réponse du Conseil d'Etat. Une simplification des déclarations pour les personnes âgées, plus particulièrement les personnes au bénéfice des prestations complémentaires, pourrait être saluée comme l'a décrit la postulante dans ses arguments, non seulement de la part des contribuables concernés, mais également de la part des services sociaux spécialisés tels que Pro senectute ou le centre d'information et de réadaptation pour malvoyants et aveugles. Ces services et ces centres pourraient concentrer leurs ressources sur d'autres tâches en croissance que ces tâches bêtement administratives, concentrer leurs ressources sur d'autres tâches en fonction de la croissance constante de l'augmentation du nombre de personnes âgées loin d'être majoritairement dans l'aisance. En conséquence, comme les collègues l'ont fait tout à l'heure, le groupe socialiste soutiendra ce postulat et vous recommande d'en faire de même.

**Kolly René (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a traité ce postulat avec attention. Dans sa réponse le Conseil d'Etat rappelle diverses simplifications déjà réalisées. Néanmoins, notre groupe relève toutefois que l'on ne peut éviter certaines informations régulières pour sa déclaration d'impôt. Il ne faut pas sous-estimer les petites variations de fortune et par conséquent le montant d'impôts à anticiper à récupérer. Même s'il est vrai que pour certaines catégories de contribuables, comme les personnes âgées mais aussi parfois les étudiants, les chiffres à inscrire ne varient que très peu. Le groupe libéral-radical relève aussi que le service cantonal des contributions a mis à disposition un outil performant qui s'appelle Fritax. Une fois les données enregistrées, elles le sont pour les années suivantes; un simple click et la nouvelle déclaration est prête. Néanmoins avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient toutes mesures qui pourraient encore

simplifier le travail et la compréhension des personnes âgées dans l'exercice ou la délégation de cette tâche qui est de remplir la feuille d'impôts. C'est pourquoi le groupe libéral-radical soutient ce postulat.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Tout le monde étant d'accord, je ne vais pas être très long. Il est vrai que les formulaires de déclaration d'impôt ne sont pas simples, mais Mesdames et Messieurs, il faut aussi assumer. S'ils ne sont pas simples, c'est que les décisions que les parlements prennent en matière fiscale ne sont pas simples non plus! Chaque fois que l'on rajoute une complication, une déduction supplémentaire, une modification pour telle catégorie de contribuables, évidemment il faut pouvoir en tenir compte dans un formulaire simple. L'Etat a pas mal été dans la direction de simplifier les choses. Le député Kolly a évoqué notamment le logiciel pour aider au remplissage de la déclaration d'impôt, Fritax, qui est un instrument apprécié et qui précisément, pour aller dans le sens de la demande de M. Thomet, devrait simplifier le travail des services sociaux qui remplissent les déclarations pour des personnes âgées, de même que de tous les bénévoles privés qui font ce travail pour des tiers, notamment des tiers âgés. Nous sommes prêts à empoigner cette étude et à voir ce qui peut encore être amélioré en tenant compte notamment des exigences du futur revenu déterminant unique qui se basera aussi sur la déclaration d'impôt. C'est dans ce contexte que nous ferons cette étude. Avec ces considérations, je vous propose d'accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 82 voix, sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial

(SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 82.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

### Postulat N°2015.07 Charly Haenni (politique cantonale des transports)<sup>1</sup>

#### *Prise en considération*

**Haenni Charly** (PLR/FDP, BR). En premier lieu, je constate avec satisfaction qu'il existe une réelle volonté d'améliorer les transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal car c'est bien là la question que soulève ce postulat. Je l'avais dit, l'ordonnance sur les indemnités selon la loi sur les chemins de fer dit notamment à son article 5: *Sont réputées localités, les agglomérations habitées toute l'année et comprenant au moins 100 habitants dans les zones de constructions et dans les habitats dispersés traditionnels.* Le canton de Fribourg, sauf erreur, fixe un niveau plus élevé qui devrait être de 300 personnes au minimum dans un village pour assurer une desserte.

On peut logiquement penser que les constituants souhaitaient à l'époque que l'Etat conduise une politique coordonnée des transports et des communications en tenant compte précisément des régions excentrées. Si tel est le cas, force est d'admettre qu'il reste du pain sur la planche. Pourtant, en élu responsable, je suis aussi de l'avis que le bien-fondé de nouvelles dessertes doit répondre à trois paramètres: les questions économiques, la volonté et la capacité financière des collectivités publiques et la protection de l'environnement. C'est pourquoi en acceptant ce postulat, je souhaite inciter le Conseil d'Etat, respectivement le Service des transports et de l'énergie, à trouver de meilleures collaborations entre les différents prestataires de service, pour ne pas dire de meilleures synergies. On devrait aussi se poser la question du nombre d'intervenants ou de bénéficiaires de concessions.

Dans la Broye, région que je connais le mieux, la jeune chambre économique a mis sur pied un forum à l'intention d'une centaine de responsables économiques et politiques. Il en résulte un livre blanc où l'on peut lire que 44% des Broyards considèrent que l'offre des transports publics est insuffisante et que c'est actuellement le maillon faible de cette région. C'est donc la preuve qu'il y a un réel problème de coordination puisque la Broye se situe sur deux axes ferroviaires Lausanne–Berne et Yverdon-les-Bains–Fribourg et que deux entreprises de transports publics, le car postal et les TPF, sont présentes sur ce territoire. Cette problématique des transports a été particulièrement aiguë lors de la mise en oeuvre du gymnase intercantonal et on se réjouit d'ailleurs des dernières améliorations. Pourtant, nous en avons aussi parlé hier dans ce plénum, une partie des élèves majeurs utilisent la voiture car l'offre des transports publics les contraindrait à des

horaires démentiels. Pour terminer, je ne peux pas totalement partager la réponse du Conseil d'Etat lorsqu'il dit avoir donné suite en grande partie au souhait exprimé dans le postulat, car si les instruments de planification existent bel et bien, force est d'admettre que la réalisation dans le terrain connaît encore de cruelles lacunes et pas seulement dans la région de la Broye. Je vous remercie de soutenir ce postulat.

**Etter Heinz** (PLR/FDP, LA). Ich äussere mich auf privater Basis, nicht für die Gruppe. Grossrat Haenni stellt in seinem Postulat Fragen zur Politik des Staates betreffend der interkantonalen Verkehrspolitik. Die Aussagen und Überlegungen des Staates können nachvollzogen und geteilt werden. Es wird dargelegt, wie die Schnittstelle zum Tarifverbund Mobilis des Kantons Waadt konzipiert wurde und ausgebaut werden soll.

Die Schnittstelle mit dem Tarifverbund Libero wird mit keinem Wort erwähnt. Ich erinnere Sie daran, Herr Staatsrat, dass Sie im Frühjahr dieses Jahres die Einführung des Tarifverbundes Libero auf den Fahrplanwechsel in Aussicht gestellt haben. Wir stehen kurz vor dem Fahrplanwechsel, und von den zuständigen Stellen habe zumindest ich nicht gehört, dass dieses Versprechen eingelöst wird.

Der Verdacht kommt auf, dass der Kanton grundsätzlich interessiert war, Frimobil einzuführen und so vor allem der innerkantonale Verkehr im Vordergrund stand. Daneben konnte noch die Anbindung des Broyebezirkes an den Kanton Waadt auf einfache Art und Weise gelöst werden. Dass die Vernetzung mit Libero nicht so einfach erfolgen kann, liegt auf der Hand. Für die Pendler Richtung Bern, vor allem aus dem See- und Sensebezirk, ist das kein Trost und noch weniger eine Begründung. Sie stellen ganz einfach fest, dass für die anderen Kantonsteile Kapazitäten für die Unterstützung vorhanden sind, nicht aber für den nach Bern gerichteten Kantonsteil.

Ich bin sehr gespannt zu hören, wie weit die Verhandlungen mit dem Verbund Libero fortgeschritten sind. Mit diesen Bemerkungen werden ich das Postulat Charly Haenni unterstützen.

**Rossier Jean-Claude** (UDC/SVP, GL). Dans sa réponse, au demeurant très fouillée, au postulat de notre collègue Charly Haenni, le Conseil d'Etat souligne que le projet N° 19 concernant l'article 78 al. 3 de la nouvelle Constitution n'avait pas été retenu et *de facto* il avait renoncé à élaborer un projet législatif. Toutefois, au vu des différentes prises de position figurant dans ce rapport, je constate que seule une partie des demandes formulées par notre collègue ont déjà été concrétisées dans plusieurs instruments de planification, du reste adoptées par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Au niveau intercantonal, il me plaît à relever également qu'au travers du plan directeur cantonal des transports, une desserte entre le centre cantonal, les centres régionaux et les agglomérations voisines semblent être adaptée à la situation et aux besoins régionaux, ce qui est un premier pas réjouissant. Cela étant, je pense qu'en fonction de l'augmentation du prix des carburants, du vieillissement de la population, il me paraît

<sup>1</sup> Déposé et développé le 8 mai 2007, BGC p. 619; réponse du Conseil d'Etat le 26 août 2008, BGC d'octobre 2008 p. 1942.

indispensable que des efforts soutenus devront encore être consentis pour rendre le réseau actuel plus performant, notamment en desservant encore mieux les régions excentrées sans oublier de renforcer la coordination intercantonale et nationale. Je pense notamment aux intercity et aux RER, une nécessité pour développer et rendre plus attractive notre économie et de surcroît, favoriser la mobilité des employés. Comme le reconnaît le Conseil d'Etat, le canton de Fribourg est en-dessous de la moyenne nationale en matière d'utilisation des transports publics. Gageons que les bonnes intentions de notre commissaire du gouvernement de poursuivre et de développer une vraie politique des transports coordonnés à tous les niveaux soient couronnées de succès dans les années futures.

C'est dans ce sens et avec cet espoir que notre groupe, à l'unanimité, soutiendra le postulat de notre collègue Charly Haenni, qui plus est le mérite bien, au vu de tout ce qu'il a apporté dans cette enceinte durant de nombreuses années.

**Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE).** Le dépôt du postulat du député Haenni soulève deux points très importants en matière de politique des transports publics dans ce canton.

L'offre de transports dans les régions périphériques et les intentions du Conseil d'Etat quant à sa volonté de développer une politique intercantonale des transports, notamment en faveur des districts périphériques. Il cite pour exemple le problème de la desserte du Gymnase intercantonal de la Broye. Comme le relève le texte du postulat, l'article 78 de notre Constitution cantonale prévoit notamment que l'Etat conduise une politique coordonnée des transports en tenant compte des régions excentrées. Cette question est très importante pour les districts périphériques. La desserte des régions excentrées est primordiale si l'on veut favoriser l'utilisation des transports publics.

Le groupe démocrate-chrétien attend de la politique cantonale que l'accent soit mis autant sur cette question que sur celle du gain de temps, souvent quelques minutes seulement sur les trajets entre les grands centres de notre pays. Cet éventuel gain de temps ne devrait en tout cas pas être réalisé au détriment de celui d'une desserte suffisante des régions périphériques.

Sur la question de l'aspect intercantonal de la politique des transports, le Conseil d'Etat affirme que les relations intercantionales sont prises en compte dans la politique des transports et souligne leur importance pour les districts périphériques. Nous saluons son intention clairement exprimée de poursuivre cette politique de collaboration intercantonale et de la développer afin de répondre efficacement aux besoins des populations concernées. Dans un district comme celui de la Veveyse par exemple, les gens se déplacent autant vers la Riviera ou Lausanne, voire même le Valais que vers Fribourg. Une bonne coordination des transports au niveau intercantonal est primordiale comme elle l'est également dans tous les autres districts.

Sur la base de ces quelques remarques le groupe démocrate-chrétien acceptera ce postulat.

**Fürst René (PS/SP, LA).** Die SP-Fraktion hat das von Charly Haenni eingebrachte Postulat 2015.07 besprochen und wird dieses unterstützen. Besonders die im Raumplanungsbericht aufgezeigten starken Pendlerbewegungen – diese Pendlerbewegungen aus dem Kanton in die Peripherie, über die Grenzen des Kantons hinaus in andere Kantone –, die sich in der Zwischenzeit noch verstärkt haben, zeigen die Notwendigkeit einer interkantonalen Verkehrspolitik auf.

Einen zweiten Wink, um kurz zu bleiben, mache ich mit dem Hinweis, dass die bereits vorhandenen gesetzlichen Grundlagen und Instrumente offensichtlich seit Jahr und Tag nicht genügen, um rechtzeitig den sich veränderten Rahmenbedingungen zu folgen. Namentlich erwähnen möchte ich hierbei die ungenügenden Transportkapazitäten zu Stosszeiten auf den Linien der TPF, zum Beispiel auf der Linie zwischen Freiburg und Murten.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt le postulat de notre collègue Charly Haenni. Connaître la volonté de l'Etat sur une véritable politique de développement des transports publics est louable. Le groupe libéral-radical souhaite des transports publics efficaces et qui répondent à la demande de notre population. Nous constatons certains problèmes au GYB et dans les régions périphériques où les étudiants doivent se faire amener en voiture privée alors qu'avec des transports publics efficaces et des horaires adaptés nous engorgerions moins nos routes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous précise que le chapitre 3 du plan cantonal des transports est consacré aux transports publics et il relève deux buts précis:

- améliorer l'intégration du canton de Fribourg dans le réseau ferroviaire national et international;
- assurer à la population une mobilité en transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal.

C'est sur ce point que nous nous devons d'améliorer nos prestations et offrir à notre population dite de périphérie des transports publics qui correspondent à son besoin et à sa demande.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical accepte, à l'unanimité, ce postulat.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Le groupe Alliance centre gauche soutient ce postulat et remercie surtout M. Charly Haenni de nous avoir donné l'occasion d'ouvrir le débat sur l'application de la Constitution fribourgeoise. Nous voyons dans la réponse du Conseil d'Etat que celui-ci refuse toujours de mettre en œuvre au sens littéral l'article 78 de la Constitution qui dit qu'il faut favoriser les transports publics. Favoriser signifie mettre la priorité. Je vous rappelle que l'on a voté 80 millions d'investissements pour les routes et 10 millions pour les transports publics. Est-ce que cela signifie favoriser les transports publics?

J'aimerais quand même expliquer que la politique actuelle du Conseil d'Etat est contradictoire et inconsistante. Deux exemples: dans le plan directeur, il est dit très clairement, dans les objectifs, qu'il faut aug-

menter la part modale des transports publics. Dans le plan cantonal des transports, il est également dit, dans les objectifs, qu'il faut augmenter la part modale des transports publics. Dans le même document, le plan cantonal des transports, le Conseil d'Etat dit dans ses priorités qu'il faut maintenir les transports publics au niveau de l'année 2000. Déjà dans ces documents qui datent de 2006, le document de base contient une contradiction flagrante. Le Conseil d'Etat refuse de mettre en œuvre ses propres objectifs.

Deuxième exemple, dans sa réponse à la question du député Edgar Schorderet du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le Conseil d'Etat dit qu'il soutient les projets ferroviaires, la politique ferroviaire des TPF. En même temps, il signe et il envoie un projet d'agglomération à Berne qui ne contient pas les projets des TPF, puisque les TPF n'ont pas collaboré à ce projet d'agglomération. En même temps, le projet du pont de la Poya et du tunnel de la Poya sont entamés et ils sont en contradiction avec le projet des TPF qui sont eux-mêmes en contradiction avec les projets des CCF des transports publics. Je ne vous fais pas un dessin du «petschi» actuel dans la zone Saint-Léonard.

Nous parlons aussi de collaboration intercantonale. La semaine prochaine, le canton de Vaud et le canton de Genève vont présenter leurs micro-recensements. Ils vont annoncer que pour la première fois, le trafic motorisé privé diminue dans leur canton. A Fribourg, on a aussi vu ce micro-recensement cette année et on doit dire que notre canton dans la part modale des transports publics bat de l'aile par rapport aux autres cantons. Notre canton est largement en retrait face aux autres cantons. La crise du pétrole, les problèmes d'environnement, les problèmes des communes de gérer et de maintenir leurs infrastructures de transport ne semblent pas vraiment toucher le Conseil d'Etat.

Monsieur Vonlanthen, votre réponse est une réponse de l'ère de George W. Bush! Elle dit en l'occurrence: on regarde les problèmes comme dans le passé, on ne propose pas de solutions du présent et en tout cas pas celles du futur. On ne veut pas vraiment changer. Mais aujourd'hui, après une nuit assez courte, nous nous sommes réveillés heureusement dans l'ère Obama. Nous voulons changer, nous voulons aller de l'avant. Nous pensons également que le canton de Fribourg peut dire dans la politique des transports: *Yes, we can!* Je propose donc que le Conseil d'Etat utilise ce rapport au postulat de Charly Haenni pour réviser le plan cantonal des transports qui en a besoin et pour qu'il nous dessine une politique du futur en faveur des transports publics.

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** Ich unterstütze die Fraktionssprecher und bin der Meinung, das Postulat sollte überwiesen werden. Aber meines Erachtens geht das Postulat zu wenig weit. Das Postulat Haenni befasst sich im Wesentlichen mit der überkantonalen Zusammenarbeit in der Verkehrspolitik. Ich bin der Meinung, dass diese Sicht zwar wichtig und notwendig ist, aber dass sie auch unvollständig ist. Die überkantonale Verkehrspolitik macht dann viel mehr Sinn, wenn sie kohärent zu einer innerkantonalen Verkehrspolitik steht. Ich bitte deshalb den Staatsrat, das Postulat Haenni in dem Sinn zu ergänzen, dass

der Bericht auch ein zu entwickelndes innerkantonales Verkehrskonzept berücksichtigt. Dabei sind sicher zusammen mit den Bezirken die Schwerpunkte der innerkantonalen Verkehrspolitik zusammen mit den vorzunehmenden Prioritäten zu definieren. Ich gehe davon aus und ich erwarte eine entsprechende Antwort vom Kommissär des Staatsrates, dass dies möglich sein sollte, ohne dass ich ein zusätzliches Postulat deponieren muss. Ich bin dem Staatsrat für die Beantwortung dieses Anliegens dankbar.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Merci à M. le Député Haenni et aux différents intervenants et intervenantes de leur soutien à une politique des transports qui veut améliorer l'attractivité des transports en commun aussi dans les régions périphériques.

J'ai pu dire, et cela a été relevé aussi par différents intervenants, que les instruments de planification existants prévoient déjà expressément qu'il y a lieu d'assurer des liaisons performantes entre le centre cantonal, les centres régionaux mais également des agglomérations voisines et de continuer à assurer une desserte régionale adaptée à la situation et aux besoins régionaux en déplacement.

Parmi les buts de la politique du canton dans le domaine des transports publics, il convient d'en mentionner deux: améliorer l'intégration du canton de Fribourg dans le réseau ferroviaire national et international et assurer à la population, une mobilité en transports publics sur l'ensemble du territoire cantonal. Concrètement le canton s'emploie entre autres à améliorer la liaison entre Fribourg et Neuchâtel ainsi qu'à améliorer les liaisons entre les centres régionaux et les agglomérations extérieures au canton. Il ressort dès lors que la politique cantonale des transports repose sur des bases légales et des instruments de planification qui n'omettent pas les relations intercantionales. Même si tous les objectifs n'ont pas encore pu être réalisés, le canton est en train d'aller vraiment dans cette direction. Je vous informe tout d'abord, que les travaux en vue de créer un RER fribourgeois intègrent aussi ces éléments. En premier lieu, il s'agit d'améliorer les liaisons entre le centre cantonal et les centres régionaux, mais également vers les agglomérations extérieures au canton, en particulier Berne et Lausanne. Par ailleurs, la collaboration a également bien fonctionné lors de la création de la communauté tarifaire Frimobil. En effet, celle-ci ne s'est pas arrêtée aux frontières cantonales, mais a intégré une partie de la Broye vaudoise afin de répondre au mieux aux besoins de la région. Il a aussi été tenu compte des futures extensions de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis. Il s'agit désormais d'offrir des solutions intégrées aussi sur les liaisons intercantionales, en particulier vers Berne et Lausanne. Les travaux sont en cours avec Mobilis, c'est-à-dire avec Lausanne. Une telle offre commune est envisageable rapidement sous réserve de l'accord des partenaires, en particulier en ce qui concerne le financement.

Und in diesem Zusammenhang erlaube ich mir, auf Deutsch eine Antwort an Herrn Grossrat Etter zu geben: Im Zusammenhang mit Libero hatten Sie uns den Auftrag gegeben (bzw. uns effektiv in diese Richtung unterstützt, weil wir in diese Richtung schon stark

agiert hatten), uns dafür einzusetzen, damit diese Zusammenarbeit zwischen Frimobil und Libero bald realisiert werden könnte. Ich habe unverzüglich mit Frau Regierungsrätin Barbara Egger Kontakt aufgenommen und wir haben eine gemeinsame, eine koordinierte Aktion in die Wege geleitet, um die beiden Tarifverbände, Frimobil und Libero – denn diese Tarifverbände entscheiden – zu überzeugen, bald eine Lösung zu finden.

Sie haben es selber gesagt: Es ist nicht sehr einfach, für die Region Bern-Freiburg Lösungen zu finden, aber wir sind daran, bzw. die beiden Tarifverbände sind daran, jetzt Lösungen zu finden. Ich kann Ihnen einen Auszug aus einem Brief von Frimobil vom 20. Oktober lesen; einem Antwortbrief auf einen Brief, den Frau Egger und ich geschrieben haben: «En soumettant des solutions concrètes et chiffrées, la communauté intégrale fribourgeoise Frimobil souligne sa volonté d'avancer rapidement dans la mise en œuvre d'une offre tarifaire commune entre les cantons de Berne et Fribourg.» Und ich glaube, in diesem Zusammenhang werden wir demnächst entsprechende Vorschläge erhalten. Leider wird es nicht möglich sein, diese Vorschläge bereits auf den Fahrplanwechsel anfangs Dezember dieses Jahres umzusetzen. Aber wir werden hier am Drücker bleiben.

J'aimerais encore donner une réponse à l'intervention de Monsieur Boschung: Herr Moritz Boschung sagt, wir sollten die Antwort auf die Frage der intrakantonalen Verbindungen ausdehnen. Ich glaube, dieser Vorstoss zielt auch in die Richtung des Postulats von Herrn Grossrat Haenni, da er die Umsetzung des Artikels 78 der Verfassung verlangt, und ich bin bereit, im Bericht ebenfalls Ihr Anliegen einer intrakantonalen Verbesserung der Verbindungen in die Überlegungen miteinzubeziehen.

Avec ces considérations, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous prie au nom du Conseil d'Etat, d'accepter le postulat du député Haenni.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 77 voix, sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/

SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 77.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

## Motion N°1021.07 Antoinette Romanens/ André Ackermann (loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** Dans sa réponse à notre motion, le Conseil d'Etat relève à raison, en préambule, la lacune importante de notre système suisse d'assurance concernant la perte de gain en cas de maladie. En effet, elle relève d'une forme d'assurance privée collective, mais lorsque le contrat de travail s'interrompt, elle devient alors la responsabilité de l'individu lui-même.

C'est avec satisfaction que le groupe socialiste et les motionnaires aussi accueillent la réponse du Conseil d'Etat sur cette difficile situation. Durant une période de plus de trente jours durant une année ou quarante-quatre jours sur deux ans, la personne, qui est touchée par une longue maladie et se trouve au chômage, ne remplit naturellement plus les critères d'aptitude à l'emploi et ne bénéficie par conséquent d'aucun filet social si elle n'est pas assurée à titre personnel pour la perte de gain. Ainsi le Conseil d'Etat entre aujourd'hui en matière pour une solution qualifiée d'impossible il y a dix ans!

Il est vrai que dans l'intervalle l'expérience d'une crise de l'emploi a parlé. Le canton et les communes ont payé par le biais de l'aide sociale. De leur côté, les particuliers concernés ont payé de leur personne, en plus d'une maladie longue ils ont vécu ce qu'ils ou elles qualifient souvent eux-mêmes de «honte»; honte de devoir recourir à l'aide sociale. Au minimum, elles auront payé de leur poche une assurance très coûteuse quand celle-ci a bien voulu entrer en matière sans réserve.

Dans l'intervalle aussi, d'autres cantons ont eu le courage d'expérimenter dans ce domaine et, aujourd'hui, Fribourg tire profit des évaluations effectuées. La proposition de subventionnement du Conseil d'Etat va dans un sens très positif. Cela va signifier plus de sécurité pour la personne touchée par une diminution notable de ses revenus, moins de charges d'aide sociale pour les collectivités.

Une dernière remarque sur l'attribution du mandat d'exécution à la Caisse cantonale de chômage qui se dit prête à gérer l'attribution de ces subventions. Nous

<sup>1</sup> Déposée et développée le 15 juin 2007, BGC p. 872; réponse du Conseil d'Etat le 3 juin 2008, BGC p. 1091.

demandons au Conseil d'Etat d'étudier une variante d'un organe plus neutre qu'une des caisses de chômage, par exemple la Caisse de compensation ou le Service public de l'emploi.

C'est avec ces remarques que nous remercions le Conseil d'Etat de sa réponse et vous invitons à adopter cette motion.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Die CVP-Fraktion unterstützt, wie auch der Staatsrat, das Anliegen der Motionäre und spricht sich für die Schaffung der dafür notwendigen Grundlage im Rahmen des Gesetzes über die Beschäftigung und den Arbeitsmarkt aus.

Es ist tatsächlich so, dass Stellensuchende, die sich meistens ohnehin in einer schwierigen Situation befinden, im Krankheitsfall durch das Fehlen einer Erwerbsunfähigkeitsversicherung in eine finanziell sehr unangenehme Situation geraten können und dadurch nicht selten Sozialhilfe beantragen müssen.

Es ist auch so, dass diese freiwilligen Versicherungen vielfach sehr teuer sind und dass es gerade denjenigen Personen, die es am Nötigsten hätten, eine solche Versicherung zu tätigen, auch aus finanziellen Gründen nicht möglich ist.

Für die Umsetzung beabsichtigt der Staatsrat die Subventionierung einer freiwilligen Lösung im Sinne eines bereits bestehenden Modells im Kanton Neuenburg und nicht die Schaffung einer flächendeckenden, obligatorischen Lösung. Diese Stossrichtung hält auch die CVP für richtig. Sie ist angemessen, wird finanziell auch tragbar sein für den Kanton und wird dafür sorgen, dass diejenigen Fälle unterstützt werden, welche sich finanziell tatsächlich in einer schwierigen Lage befinden.

**Aeby-Egger Nicole** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche accueille avec plaisir cette motion. Elle ne permettra pas de résoudre le grave problème des personnes au chômage. La problématique est vraiment importante pour ces assurances perte de gain surtout, par exemple, pour des personnes qui ont eu des problèmes de santé avant d'être licenciées. Ces personnes sont tout simplement inassurables; les montants des primes dépendent du salaire assuré et ils sont souvent de l'ordre de plusieurs centaines de francs par mois, voire plus et ceci dans un contexte de baisses de revenu significatives. De plus, les réserves faites – comme l'a dit ma collègue – sur un problème de santé fait que dans la réalité les personnes de plus de cinquante ans n'ont actuellement aucune chance de pouvoir s'assurer. Cette motion peut donc apporter une aide, petite certes, mais bienvenue dans le contexte financier difficile des personnes au chômage.

Toutefois, nous avons une remarque importante à propos du texte de la réponse du Conseil d'Etat, plus particulièrement de la dernière phrase qui dit: «*La Caisse publique de chômage du canton de Fribourg s'est d'ores et déjà déclarée prête à prendre en charge, le cas échéant, l'examen des dossiers et le versement des subsides*». Eh! bien, attention, ce n'est pas son rôle; il ne faut pas tout mélanger! Les caisses de chômage sont dépendantes d'une loi fédérale. Il ne faut pas brouiller les compétences au risque de créer une

confusion générale de qui fait quoi et pour qui. Cette prestation cantonale doit être prise en charge par un service du canton, par exemple le SPE ou la Caisse de compensation, mais en aucun cas par la Caisse de chômage publique.

Avec cette demande, le groupe Alliance centre gauche soutient, à l'unanimité, la motion et espère que vous en ferez de même.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre est favorable à cette motion demandant un subventionnement des primes d'assurance perte de gain en cas de maladie pour les personnes au chômage. Nous rejoignons, en outre, l'avis du Conseil d'Etat, à savoir l'instauration d'une affiliation facultative accompagnée d'un subventionnement des primes. Ce modèle devrait avoir un impact limité d'un point de vue financier. De plus, nous pouvons légitimement penser que les coûts engendrés seraient compensés par une diminution correspondante de l'aide sociale octroyée aux demandeurs d'emploi actuellement en arrêt maladie.

Nous tenons aussi à préciser que, à l'instar du modèle neuchâtelois, il faut prévoir de plafonner la fortune pour déterminer les ayants droit aux subsides. Il serait, en effet, malvenu de mettre en place un système arrosoir ne tenant pas compte de la situation patrimoniale des ayants droit.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à accepter cette motion.

**Roubaty François** (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat et est satisfait que le Conseil d'Etat trouve qu'une assurance perte de gain pour cause de maladie en faveur des demandeurs d'emploi s'avère nécessaire.

Le groupe socialiste espère que l'affiliation facultative accompagnée d'un subventionnement des primes incite un maximum de sans-emploi à contracter une assurance. A titre personnel, pour avoir présidé une commission sociale, je peux affirmer que cette assurance devrait être obligatoire. Les personnes qui perdent leur emploi ne pensent pas à refaire une assurance et, en cas de maladie, ne peuvent pas ou plus reprendre un travail et deviennent à la charge des communes.

Je remercie le Conseil d'Etat de proposer de prendre en considération cette motion et vous invite à en faire de même.

**Cotting Claudia** (*PLR/FDP, SC*). Les motionnaires souhaitent modifier la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs en introduisant le subventionnement des primes d'assurance perte de gain en cas de maladie. Le groupe libéral-radical est d'avis que la proposition mérite d'être discutée.

Le Conseil d'Etat rappelle qu'en 1998 il avait déjà examiné l'opportunité d'une telle assurance, mais qu'il y avait renoncé compte tenu du coût à la charge du canton. On lit dans le message, et ça a été dit, que le canton de Genève a mis en place une affiliation obligatoire pour une couverture de 270 indemnités journalières en cas de maladie, mais primes à charge du demandeur d'emploi. Neuchâtel a abandonné la couverture

obligatoire au vu du montant de 3 millions de primes annuelles. Neuchâtel a donc instauré une couverture facultative avec possibilité de subventions.

La loi qui sera modifiée s'appelle la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs. Nous ne devons pas perdre de vue que la meilleure aide consiste à pouvoir offrir une place de travail à un demandeur d'emploi ou à tout le moins une occupation qui donne une raison d'être, qui revalorise la personne et qui permette des activités sociales, élément important qui évite quand même de n'exister que par son médecin ou des médicaments. Cette indemnité journalière ne devrait pas suspendre l'obligation de continuer à rechercher un emploi, même si l'on reconnaît son utilité dans un laps de temps le plus court possible. Le Conseil d'Etat recommande d'accepter cette motion. Il eût été nécessaire de nous en dire un peu plus quant à la vision du Conseil d'Etat: montant assuré, durée d'indemnisation, mode de subventionnement réalisable et quelles seraient les conditions au subventionnement.

Une partie du groupe libéral-radical est resté sur sa faim et aurait souhaité en savoir un peu plus, sachant que l'acceptation d'une motion est un acte contraignant.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Merci à toutes les intervenantes et intervenants pour leur soutien à cette motion. Il a été dit, la grande majorité des personnes sans emploi n'a pas d'assurance de perte de gain et les prestations en cas de maladie prévues par la LACI sont très limitées. Un demandeur d'emploi malade perd son droit aux indemnités de chômage à partir du 31<sup>e</sup> jour d'incapacité. Passé ce délai et s'il n'a pas souscrit d'APG, il se retrouve sans ressources autres que celles de son épargne ou que celles fournies par les services sociaux. Donc il y a quand même une lacune de couverture. Il a été dit que certains cantons ont voulu y pallier; Genève avec une affiliation obligatoire pour tous les demandeurs d'emploi et Neuchâtel avec une affiliation facultative. Et qu'en est-il à Fribourg? Les conclusions suivantes ont été formulées. Une affiliation obligatoire pour l'ensemble des demandeurs d'emploi n'est pas souhaitable car la participation financière de l'Etat serait trop importante; la cotisation prélevée sur les indemnités doit rester supportable. La gestion administrative serait trop compliquée; la couverture devrait aussi s'étendre aux demandeurs d'emploi n'ayant pas droit aux IC. Que faire avec les demandeurs d'emploi ayant déjà une couverture? Cela alourdirait vraiment la gestion administrative.

Nous optons dès lors pour l'affiliation facultative avec un subventionnement selon le modèle de Neuchâtel, qui est réalisable. L'impact financier pour l'Etat est limité. L'idée est aussi de limiter le subventionnement aux demandeurs d'emploi qui se trouvent dans les situations économiques les plus critiques. On déterminerait alors un seuil de fortune fiscalement constaté et les subventions seraient versées sous la forme de forfait fixé au prorata du gain assuré. Les coûts estimés se montent entre 200 000 et 250 000 francs à la charge du Fonds cantonal de l'emploi. A noter, et cela a déjà été dit, l'encouragement à la couverture APG pourra

éviter le versement de revenus par l'aide sociale, il y a donc un potentiel d'économies également.

La gestion administrative doit être légère. J'ai bien pris note des remarques de M<sup>mes</sup> Romanens et Aeby-Egger. En cas d'acceptation de cette motion et dans la réalisation, nous allons prendre acte de vos remarques et nous allons examiner également d'autres possibilités.

En conclusion, le Conseil d'Etat opte pour la deuxième option inspirée par le modèle neuchâtelois et nous vous prions d'accepter cette motion. D'ailleurs, le Conseil d'Etat vous présentera, en cas d'acceptation, une modification, une formulation ou une prescription dans la loi sur l'emploi et le marché du travail. En vue d'une probable mise en vigueur de cette LEMT au 1<sup>er</sup> juillet 2009, nous avons déjà prévu 50 000 francs au budget 2009; vous l'avez déjà accepté hier. Le gouvernement vous prie d'accepter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 59 voix contre 1. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 59.

*Ont voté non:*

Ith (LA, PLR/FDP). Total: 1.

Se sont abstenus:

Cotting (SC, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). Total: 3.

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

## Réélections

*(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)*

### Une assesseure auprès du Tribunal des baux à loyer de la Singine et du Lac

Bulletins distribués: 85; rentrés: 80; blancs: 4; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est réélue M<sup>me</sup> Verena Loembe, par 75 voix.

**Une Vice-présidente de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 93; rentrés: 86; blancs: 11; nul: 0; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est réélue *M<sup>me</sup> Danièle Mooser-Dougoud*, par 75 voix.

**Assesseure auprès de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 70; blancs: 5; nul: 0; valables: 65; majorité absolue: 33.

Est réélue *M<sup>me</sup> Marguerite Giner*, par 65 voix.

**Assesseur auprès de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 79; rentrés: 72; blancs: 6; nul: 0; valables: 66; majorité absolue: 34.

Est réélu *M. Yvan Chassot*, par 66 voix.

**Assesseur auprès de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 85; blancs: 5; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est réélu *M. Daniel Kaeser*, par 80 voix.

**Assesseur auprès de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 86; blanc: 1; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est réélu *M. René Sonney*, par 85 voix.

**Assesseur auprès de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 79; blancs: 2; nul: 1; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est réélu *M. Dietrich Stauffacher*, par 76 voix.

**Assesseur auprès de la Commission de recours en matière de nouvelles mensurations parcellaires**

Bulletins distribués: 89; rentrés: 79; blancs: 5; nuls: 2; valables: 72; majorité absolue: 37.

Est réélu *M. Jacinto Zucchinetti*, par 72 voix.

**Le Président.** Nous sommes arrivés au bout de notre programme de cette matinée. Je vous remercie et vous donne rendez-vous demain à 8 h 30. Si vous êtes aussi studieux, peut-être arriverons-nous à régler tout le problème de la L<sup>A</sup>T<sub>E</sub>C?

\_\_\_\_\_

- La séance est levée à 12 h 15.

*Le Président:*

**Patrice LONCHAMP**

*Les Secrétaires:*

**Monicas ENGHEBEN**, *secrétaire générale*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale adjointe*

\_\_\_\_\_